

Conseil Municipal de Mende
Séance du 15 Mai 2024
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de mai, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Mme Betty ZAMPIELLO, Conseillère Municipale, procède à l'appel.

Etaient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Madame Aurélie MAILLOLS, Monsieur Alain COMBES, Madame Marie PAOLI, Adjoint, Monsieur Francisco SILVANO, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN DE VOORDE, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Madame Emmanuelle SOULIER, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Michelle JACQUES, Conseillers Municipaux.

Par procuration : Monsieur Raoul DALLE (Madame Stéphanie MAURIN), Madame Ghalia THAMI (Monsieur Francisco SILVANO), Monsieur Philippe TORRES (Madame Betty ZAMPIELLO), Madame Catherine THUIN (Madame Marie PAOLI), Monsieur Thierry JACQUES (Monsieur Alain COMBES), Madame Sonia NUNES VAZ (Monsieur Aurélien VAN DE VOORDE), Monsieur Nicolas ROUSSON (Madame Valérie TREMOLIERES), Monsieur Francis DURSAPT (Madame Patricia ROUSSON), Monsieur Philippe POUGET (Monsieur Karim ABED), Madame Fabienne HIERLE (Madame Emmanuelle SOULIER), Conseillers Municipaux.

Constatant que la majorité requise pour siéger est atteinte, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Madame Régine BOURGADE, Adjointe, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Assistaient également à la réunion : Mme Nathalie FRAISSE, Directrice Générale des Services Mutualisée Communauté de Communes Cœur de Lozère / Ville de Mende, M. Olivier MEYRUEIS, Directeur des Services Techniques, Mme Françoise COUDERC, Directrice des services à la Population, Mme Sophie VIEILLEDENT, Directrice de Cabinet, M. Jean-Luc PARENT, Responsable du service de l'urbanisme, M. Laurent BRAGER, Responsable du service finances, M. Frédéric POURCHER PORTALIER, Responsable du Service Mutualisé Marchés Assemblées Administration Générale.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui appelle les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2024
- Communication des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs reçue
 1. Approbation du schéma des mobilités douces
 2. Création d'une commission locale du Site Patrimonial Remarquable (SPR)

3. Contrat de mise à disposition SAFER OCCITANIE et allotissement des terres à vocation agricole ou pastorale de la commune
4. Contrat de mise à disposition SAFER OCCITANIE et allotissement des terres à vocation agricole ou pastorale de la section de Chabannes et la section de Chabrits
5. Vente Consorts COUDERC / Commune de Mende
6. Dissolution Etat descriptif de division parcelle AS 56 lots N° 1, 2, 3 et 4 - 30, Rue Notre Dame
7. Vente service du Domaine – pôle de gestion du patrimoine privé à la Commune de Mende – parcelle AS 55 – 32 Rue Notre Dame
8. Constat de désaffectation et déclassement du domaine public d'une parcelle située Rue de la Draine - SCI STR
9. Constat de désaffectation et déclassement du domaine public d'une parcelle située Rue de la Draine - SCI DU ROND POINT
10. Inscription et destination de coupes de bois sur les forêts communales et sectionales de la commune de MENDE
11. Rétrocession de concessions funéraires pour les Sœurs Servantes du Sacré Cœur de Jésus (Jeanne d'Arc)
12. Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en œuvre de la tarification intermodale « KARTATOO »
13. Subvention aux projets pédagogiques - exercice 2024
14. Subvention aux écoles pour les transports - exercice 2024
15. Attribution de subvention au titre du Budget Participatif – Mende Run and Bike
16. Attribution de subvention au titre du Budget Participatif – Office de Commerce
17. Attribution de subvention au titre du Budget Participatif – Lozère Autisme
18. Attribution de subvention au titre du Budget Participatif – Derrière le Tableau
19. Attribution de subvention au titre du Budget Participatif – Le Moustic Club
20. Attribution de subvention au titre du Budget Participatif – Avenir Foot Lozère

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 08 FEVRIER 2024

M. le Maire expose :

Le procès-verbal de la séance du 8 février 2024 vous a été transmis par voie dématérialisée. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera proposé de l'**APPROUVER**.

Avec 29 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal **APPROUVE** le Procès-verbal de la séance du 8 février 2024.

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR RECUE

M. le Maire expose :

Les décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir reçue, dont la liste suit, sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

- ❖ **N° 042.24** : Arrêté autorisant le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région Occitanie et du Département de la Lozère pour l'aide au fonctionnement du Musée du Gévaudan - année 2024

Coût total TTC	Recettes prévisionnelles	Subvention Etat – DRAC	Subvention Région Occitanie	Subvention Département de la Lozère	Mécénat	Part communale
570 000 €	29 500 €	15 000 €	150 000 €	100 000 €	10 000 €	265 500 €

En réponse à M. BRINGER, Monsieur le Maire précise que les 570 000 € TTC incluent toutes les charges du Musée et des réserves Jean Mazel, y compris le personnel. Il ajoute que dans le cadre de la convention signée à la fois avec le Département de la Lozère et la Région Occitanie, certaines obligations incombent à la collectivité, notamment la production de comptes rendus et d'éléments financiers. Ces éléments sont disponibles à toute personne en formulant la demande.

- ❖ **N° 043.24** : Arrêté autorisant le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département de la Lozère pour l'opération de mise en sécurité et aménagements piétonniers au niveau du rond-point de Berlière

Coût total HT	Subvention Etat	Subvention Région Occitanie	Subvention Département de la Lozère	Part communale
480 000,00 €	192 000,00 €	142 000,00 €	50 000,00	96 000,00 €

- ❖ **N° 044.24** : Arrêté modifiant l'arrêté n°19790 autorisant le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat et de la Région Occitanie pour la requalification du square du Bressal

Coût total HT	Subvention Etat	Subvention Région Occitanie	Part communale
400 000 €	200 000 €	120 000 €	80 000 €

- ❖ **N° 045.24** : Arrêté autorisant la signature pour le marché "produits d'entretien" (groupement de commande avec CCCL et CIAS) avec l'entreprise BONNET HYGIENE

- Accord cadre à bons de commandes passé avec l'entreprise Bonnet Hygiène pour un montant annuel minimum : 20000 € HT / maximum : 64000 € HT

- ❖ **N° 048.24** : Arrêté autorisant la signature d'un avenant au marché de prestations de services « prestations de nettoyage des locaux et de la vitrerie des bâtiments de la Ville de Mende »
 - Avenant n° 2 à passer avec l'entreprise ABER PROPLETE AZUR pour le lot 1 – sans incidence financière

- ❖ **N° 052.24** : Arrêté autorisant la signature du marché de prestations de services « mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – programmation fonctionnelle et technique en vue de la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du théâtre de Mende »
 - Marché approuvé à passer avec le groupement d'entreprises SAS PROFILS / SCENOCONSEIL / ALPHA | & CO pour un montant de 39400 € HT

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, **DONNE ACTE.**

URBANISME – FONCIER - ENVIRONNEMENT

1. Approbation du schéma des mobilités douces

Délibération n° 20307

Mme Aurélie MAILLOLS expose :

La ville a la volonté de développer les modes de déplacements doux (piétons, vélos ...). Plusieurs difficultés sont de nature à ne pas encourager ces pratiques : pour les cyclistes, le réseau de pistes ou bandes cyclables est peu important faute d'avenues et d'espaces assez larges pour pouvoir les réaliser, le relief de moyenne montagne de la ville est difficile (mais l'apparition récente des vélos à assistance électrique est de nature à diminuer ce handicap), et le climat assez rigoureux l'hiver peut aussi rebuter certains usagers.

Un schéma des mobilités douces de la ville de Mende a été réalisé en concertation avec les élus, les associations et les usagers dans le but de développer l'usage des mobilités actives dans la ville, avec l'aide de bureaux d'études spécialisés et du Cerema.

Ce schéma répond à plusieurs objectifs :

- Valoriser la pratique des déplacements alternatifs à la voiture pour le grand public, les scolaires et étudiants (desserte des pôles d'emploi, zones d'activités, écoles, collèges...)
- Créer des itinéraires sécurisés, avec de la continuité entre pôle générateurs de trafics et avec de la signalétique dédiée
- Mettre en place des politiques de communication et d'incitation à la pratique des modes doux ;
- Réaliser un plan pluriannuel d'investissements pour les modes doux, en cohérence avec les objectifs des documents de planification et les différents projets d'aménagements urbains prévus sur le moyen et long terme.

Le schéma prend en compte les différents modes de transports présents aujourd'hui dans la ville (VL, BUS, PL...), en tenant compte, pour la création des itinéraires doux, du trafic local et du trafic de transit des voiries. Il est aussi étudié pour être en compatibilité avec les moyens

de déplacements que la ville souhaite développer dans un futur proche : refonte du transport urbain TUM au 1^{er} janvier 2025, amélioration de l'intermodalité avec les autres modes de transport (bus LIO régionaux, trains TER ...)

Il est donc proposé :

- **D'APPROUVER** le schéma des mobilités douces tel qu'il vient de vous être présenté,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches et à signer l'ensemble des pièces relatives à la mise en œuvre de cette décision

Monsieur Jean Clerc, Consultant et M. Olivier MEYRUEIS –DST, présentent le schéma des mobilités douces.

Jean Clerc Consultant |

egis Agence lozérienne de la mobilité *L'esprit solidaire*

ÉTUDE DU SCHÉMA DES MOBILITÉS DOUCES DE LA VILLE DE MENDE

Hôpital Mende, Gare, Gare routière, Établissements scolaires sportifs, Bord du Lot (voie verte), Cité administrative, Facultés, Mairie, Cours historiques commerciaux, Mazet - Cinéma

LE CHAPITRE Gares

FONTANILLES Lycée

SAUT RIVERAINS

Sommaire :

1. Le contexte : la ville de Mende et son réseau urbain des circulations	<i>Page 3</i>
2. Enjeux et objectifs de l'étude globale de circulation et du schéma des mobilités douces	<i>Page 4</i>
3. Déroulement de l'étude	<i>Page 6</i>
4. La concertation et le comité consultatif citoyen	<i>Page 7</i>
5. Principaux résultats du questionnaire	<i>Page 8</i>
6. Les idées et propositions du comité consultatif	<i>Page 9</i>
7. Les scénarios de circulation étudiés et leurs conséquences	<i>Page 12</i>
8. L'élaboration du schéma des mobilités douces	<i>Page 15</i>
9. Le réseau du schéma des mobilités douces : réalisation à court terme	<i>Page 16</i>
10. Le réseau du schéma des mobilités douces : objectif final	<i>Page 17</i>
11. Objectifs et exemples d'aménagement	<i>Page 18</i>
12. La programmation de la mise en œuvre du schéma des mobilités douces	<i>Page 20</i>

La ville de Mende, 13 000 habitants et préfecture de la Lozère (48), est traversée par la RN88 qui est un axe structurant important qui relie Lyon à Toulouse. Cette voie pénètre le centre-ville de part en part, via ses avenues et boulevards principaux. Les trafics locaux de desserte du centre-ville et le trafic de transit de la RN88 sont ainsi communs, sans qu'il n'y ait à ce jour la possibilité de réaliser à court ou moyen terme une déviation complète RN88 de la ville. Un premier contournement partiel, la rocade Ouest, a néanmoins été mise en service (juillet 2023), permettant de soulager certains axes, en répartissant de meilleure façon certains trafics de la zone ouest de la ville.

La RD806, axe important de desserte du centre du département de la Lozère, est aussi présente au départ de Mende, vers Saint Chély d'Apcher. Les RD42, RD50 et RD25 sont aussi des voies majeures de desserte des zones péri-urbaines du bassin de vie mendois.

D'autres rues et avenues de la ville, de domanialité communale, constituent aussi des axes de maillage principal des différents quartiers de la ville.

Dans l'attente d'un contournement RN88 complet de la ville, envisageable à très long terme, la ville de Mende souhaite réorganiser les circulations de l'ensemble de ses voies structurantes et favoriser le développement des mobilités douces.

Tout le réseau primaire est constitué en très grande majorité d'avenues relativement étroites (largeurs de chaussée de 6 à 7 m) et à 2 voies bidirectionnelles, avec des trottoirs parfois exigus et dont la largeur est quelquefois inférieure à 1,40m. Elles présentent pour certaines d'entre-elles des pentes assez importantes, dans une ville de moyenne montagne où l'altitude varie de 700 à 900m.

Un réseau de bus urbain, le transport urbain mendois (TUM), existe sous la forme d'une délégation de service public. Cette DSP prend fin en 2024 et la ville de Mende souhaite à cette occasion réfléchir à une nouvelle desserte de ses quartiers à l'aide de bus plus petits, avec des horaires plus adaptés et des circuits totalement refondus.

Les modes doux (vélos, trottinettes...) sont à ce jour assez peu développés à Mende, car plusieurs difficultés sont de nature à ne pas encourager ces pratiques : le réseau de pistes ou bandes cyclables est peu important faute d'avenues et d'espaces assez larges pour pouvoir les réaliser, le relief de la ville est difficile (mais l'apparition récente des vélos à assistance électrique est de nature à fortement diminuer ce handicap), et le climat assez rigoureux l'hiver peut aussi rebuter certains usagers.

Une étude globale des circulations et un schéma des mobilités douces : outil de planification et d'organisation des mobilités « actives » (piétons, vélos, trottinettes...) de la commune de Mende.

Le principal enjeu de cette étude est de saisir l'opportunité de changements d'organisation du schéma viarie pour modifier les comportements, réaménager la traversée de la ville et améliorer la qualité de vie des riverains.

Le schéma des mobilités douces sera l'outil de planification et d'organisation de la mobilité de la commune de Mende. Il aura vocation à orienter les prochains projets liés aux déplacements et à l'aménagement des espaces publics.

- Les contraintes topographiques et la concentration des services (ZA des Ramilles, Av du 11 novembre, cité administrative Les Carmes ...) génèrent des problématiques d'accessibilité et de circulation tant aux abords du cœur de ville que sur les sites plus excentrés tels que l'hôpital.
- Les conditions de trafics sont difficiles particulièrement sur la N88, la RD806 et la RD42 en traversée. Etant la principale route d'accès à Mende, l'ensemble du trafic routier se retrouve concentré sur la RN88 (notamment avenue Foch et les grands boulevards).
- La sécurité des déplacements doux est à améliorer. Cheminements inexistant ou peu lisibles depuis les parkings et pôle générateurs, mixité des usages sur les places publiques largement occupées par le stationnement, discontinuité et manque de lisibilité des itinéraires (bord du Lot), absence de liaisons cyclables et cheminements piétons sécurisés...

Pourquoi favoriser les déplacements quotidiens à vélo et à pied ?

- Le vélo n'émet aucun polluant, l'activité physique de la marche ou du vélo apporte des avantages en termes de **santé publique** et contribue aussi à la **réduction de la pollution** visuelle et sonore associée à l'usage des modes motorisés...
- Le report modal de la voiture vers le vélo et la marche à pied contribue à **baisser le budget transport** des ménages
- Une ville accessible (piétons, PMR, cyclistes) **favorise l'attractivité** touristique et l'activité économique des commerces .

→ Cela s'accompagne obligatoirement de changements sur les conditions de circulation en voiture

Les objectifs transversaux du schéma des mobilités douces :

Le schéma des mobilités douces a été réalisé en concertation, répondant aux objectifs suivants pour le choix des itinéraires :

- L'utilité, la lisibilité et la continuité des itinéraires (des axes utiles pour tous types de profils de cyclistes et de motifs, aménageables à court et moyen termes, bien identifiables, ...)
- La praticabilité à pied et à vélo (pente, largeur et qualité des revêtements des cheminements piétons et cyclables, sentiment de sécurité, partage de l'espace...)
- La valorisation des déplacements alternatifs à la voiture pour les actifs, les scolaires et étudiants (desserte des pôles d'emploi, zones d'activités, écoles, collèges...)
- L'aménagement adéquat (intégré à son environnement, sécurisant, adapté aux usages...)
- Le compromis (répondre aux attentes des acteurs multiples comme les gestionnaires de voirie, les entreprises et activités commerciales, les associations locales, etc...)

Il est ainsi nécessaire à la fois que ce document serve de mise en œuvre réelle, en cohérence avec les objectifs des documents de planification et les projets d'aménagements urbains, et qu'un suivi soit réalisé.

Redistribuer l'espace et les voiries publiques pour :

- Sécuriser** les déplacements à pied et à vélo
- Accompagner** la pratique cyclable
- Proposer** de nouveaux services et équipements
- Développer** des infrastructures adaptées et poursuivre les actions de rénovation (trottoirs, chaussées)



Le déroulement de l'étude :

L'étude globale des circulations et le schéma des mobilités douces ont été réalisés avec l'appui d'un groupement de bureau d'études spécialisés (Jean Clerc Consultant – mandataire , Egis, Alyce, et l'Agence Lozérienne de Mobilité). L'élaboration du schéma a impliqué une diversité d'acteurs qui se sont mobilisés lors des 3 phases de l'étude. L'opération a été conduite par les élus de la Ville de Mende et par Olivier Meyrueis directeur des services techniques de la ville. Le CEREMA (J Cassagnes) est AMO.

Phase 1 : état des lieux – diagnostic

1^{er} trim 2023

réunion publique 21 mars

Phase 2 : étude des scénarios de circulation

Mise en place et réunions du Comité consultatif des citoyens :
13 avril 2023
25 mai
27 juin
31 aout

réunion publique 19 septembre

1^{er} trim 2024

Réunions du Comité consultatif des citoyens : 06 février 2024

Phase 3 : réalisation du schéma des mobilités douces

Présentation et approbation du schéma des mobilités douces : 15 Mai 2024 ⁶



Réalisation
d'aménagements cyclables
Phases de tests
Mise en œuvre

6

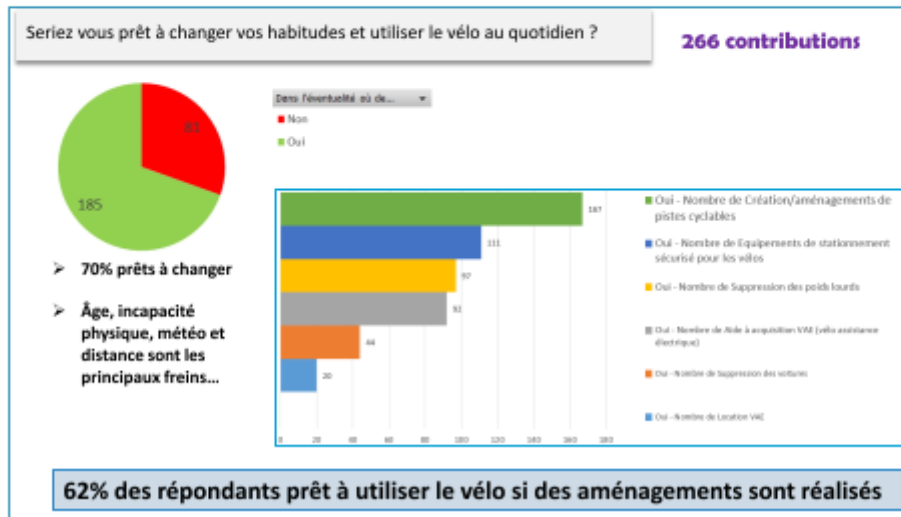
La concertation et le comité consultatif citoyen :

- ❑ Deux réunions publiques ont eu lieu pour la présentation du diagnostic puis la présentation des scénarios de circulation et des itinéraires cyclables.
- ❑ Un comité consultatif a été créé pour l'occasion et s'est réuni à 5 reprises lors de la finalisation du diagnostic et l'élaboration des scénarios. Ce comité était composé d'une vingtaine de personnes (élus, experts et représentants d'associations, citoyens). Ce Comité est appelé à suivre l'évolution des différents projets de mobilité de la ville (restructuration du TUS par exemple).
- ❑ Une enquête « questionnaire » a été menée entre décembre 2022 et janvier 2023, 266 réponses ont pu être exploitées.



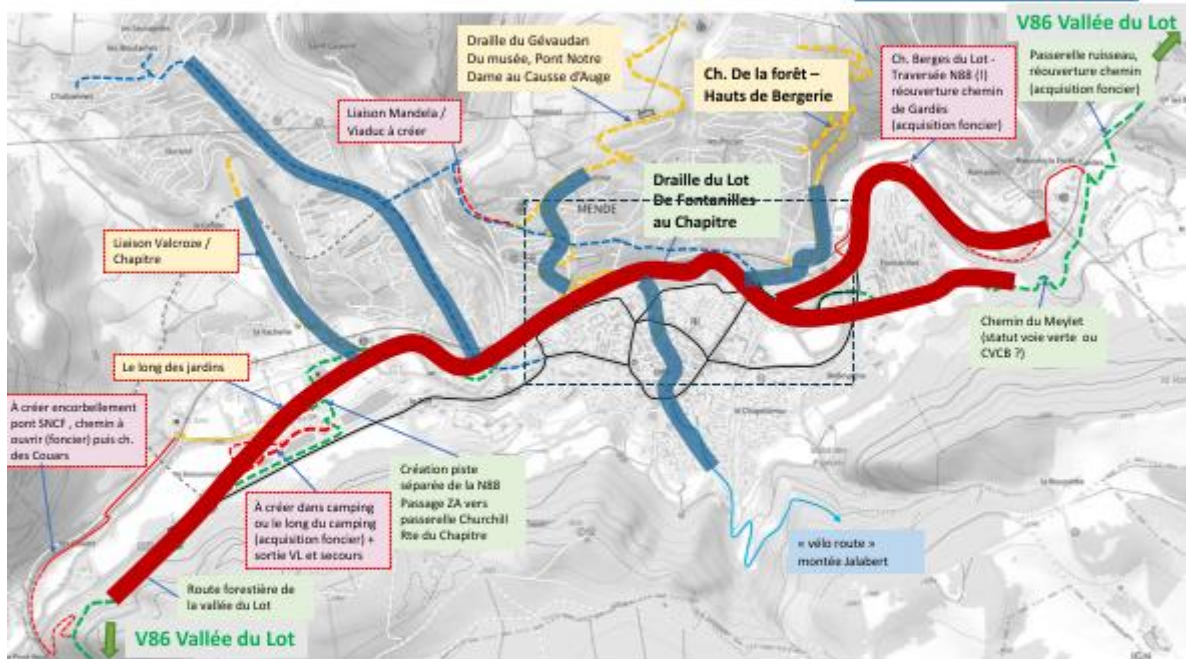
Principaux résultats du questionnaire

- ❑ 266 personnes ont répondu à l'enquête, surtout des actifs et environ 10% de retraités.
- ❑ Les répondants sont équipés d'une voiture au moins (96%), 63% des ménages ont 2 voitures et 95% possèdent au moins un vélo adulte.



- ❑ En moyenne, un Mendois effectue 4,83km pour aller au travail
- ❑ Les dangers et ressentis d'insécurité s'observent sur les boulevards et grandes avenues (8 Mai 1945), accentués par la présence des poids lourds (N88)
- ❑ Les grands freins à l'usage du vélo : insécurité sur le trajet des écoles, absences d'itinéraires sécurisés continus, problématique des pentes à gravir sans assistance électrique
- ❑ Les piétons sont parfois en insécurité sur des trottoirs trop étroits ou détériorés (passage en poussette ou PMR difficile, proximité des véhicules...)
- ❑ Certains aménagements sont appréciés : bords du Lot (partiel), espace Wundiesel, rues piétonnes)
- ❑ Les souhaits d'amélioration se portent en priorité sur l'avenue du 8 Mai (du carrefour de Berlière jusqu'à l'hôpital et au viaduc), la liaison Fontanilles/Chapitre par les bords du Lot, l'axe Thébaïde/Gorges du Tarn ou la liaison Mende/Badaroux...

Réseau maillé cyclable hors centre-ville



- Trouver une liaison sécurisée entre secteur Chaldecoste hôpital et le viaduc de Rieucros , par le chemin de la Safranière ou en élargissant l'Av. du 8 mai ?
- Sécuriser la liaison Chapitre (et Ramilles) vers La Roubeyrolle
- Assurer des liaisons avec le quartier de Fontanilles
- Sécuriser les abords des écoles, l'av. P. Daudé (Lycée et collège)

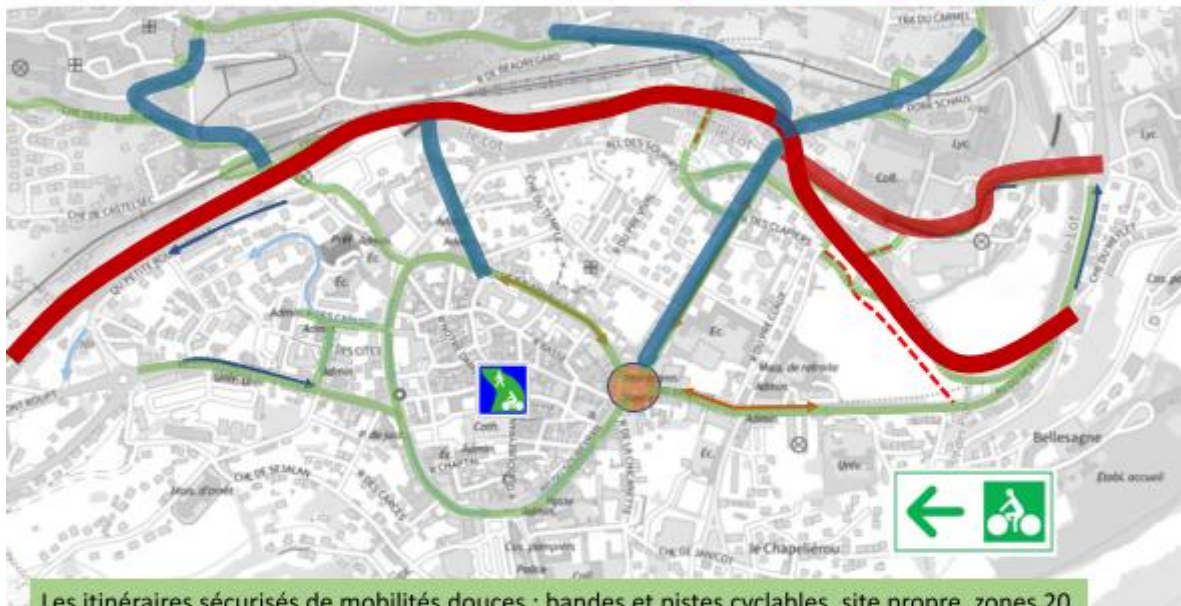
Les idées et propositions qui sont ressorties du comité consultatif

Réseau maillé cyclable : Centre-ville

Épine dorsale le long du Lot

Transversales quartier / cœur de ville

Liaisons entre générateurs



Les itinéraires sécurisés de mobilités douces : bandes et pistes cyclables, site propre, zones 20

- Si les bus scolaires déposent à la gare routière, une passerelle vers la gare, une passerelle vers Vernède et un cheminement sécurisé vers Berlière / Vernède pourraient se justifier ?
- Le cœur de ville pourrait être sans voiture (riverains autorisés la nuit), les commerçants et usagers y trouveraient avantage ?
- Identifier les endroits stratégiques pour le stationnement des vélos, des parkings sécurisés et boxes sécurisés
- Des incitations à l'usage du vélo, par la sécurisation des itinéraires, des services de location, les aides à l'achat, et l'implantation de bornes de recharge VAE...

Organiser le plan de circulation pour optimiser les déplacements doux

- Le trafic de transit des PL ne devrait pas être maintenu dans les 2 sens de circulation dans la traversée de Mende : La sécurité des piétons ou des cyclistes serait ainsi améliorée.

- Av du Père Coudrin
- Av du 8 Mai
- AV Foch

Alternative avec la rocade et la suppression d'un sens de circulation pour réduire le trafic (mise à sens unique)

- Confirmer ou étendre la zone piétonne du cœur de ville, sécuriser le boulevard Arnault, la place Ch. De Gaulle, le secteur de la gare (et gare routière) du collège Bourillon et lycée Chaptal

« Sortir » le trafic des poids lourds (utiliser la rocade et l'Av. du 8 mai), réduire le trafic devant les écoles (sens unique) et créer des cheminements sécurisés (passerelle, passage sous-terrain, voie douce du quai de Berlière...)

- Sécuriser l'Av. du 8 Mai et l'accès à l'Hôpital et assurer la liaison entre les quartiers Nord ouest et Nord est

Mise à sens unique partielle de l'Av. du 8 Mai, maintien accès 2 sens à l'hôpital, sécuriser la section Hôpital / Viaduc

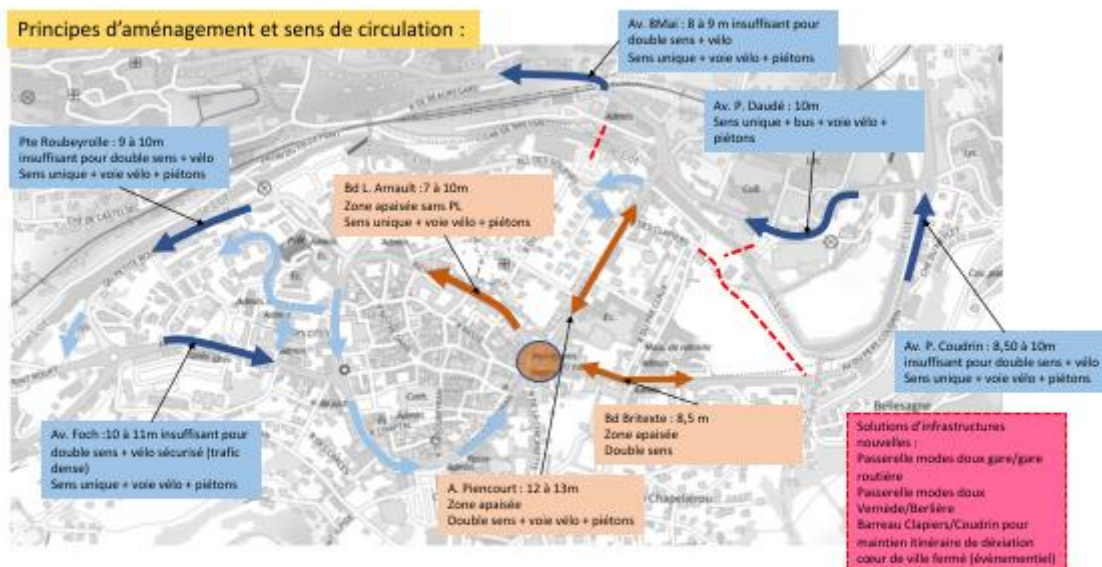
- Des voies « mixtes » sont aussi possibles

Voies partagées, zones 30 km/h avec pictos vélos

Les scénarios de plan de circulation étudiés et leurs conséquences

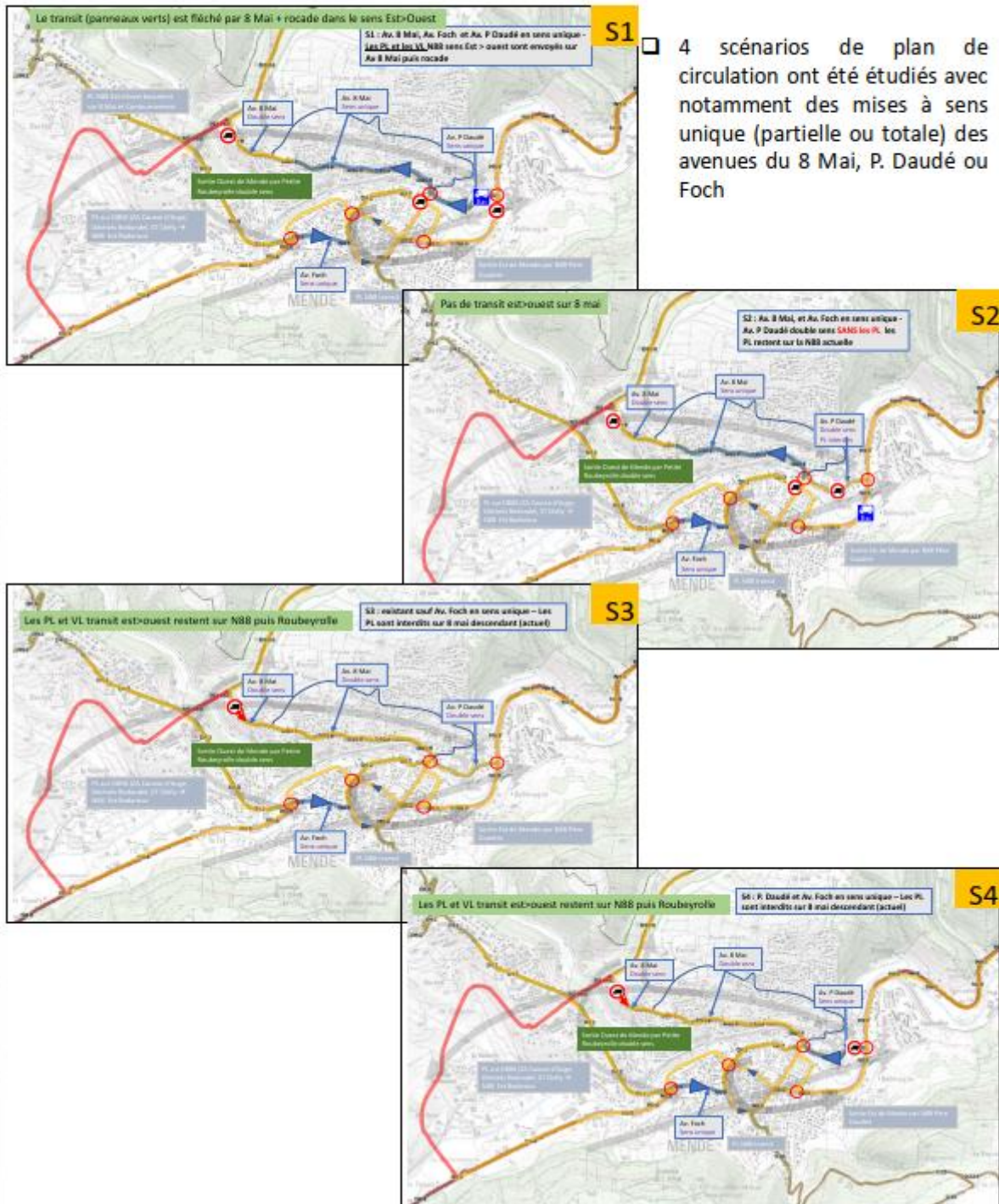
Plusieurs scénarios de changement de sens de circulation et de mise à sens unique ont été étudiés afin de dégager des espaces, notamment sur les grandes avenues. L'objectif est d'offrir plus de place pour des cheminements cyclables et piétonniers plus sécurisés.

- ❑ Les « points noirs » de circulation sont identifiés, les propositions de modifications de carrefours et de mise à sens unique visent à limiter les situations à risques (croisements PL/PL, carrefours complexes, trafic important à proximité des établissements scolaires...).
- ❑ Des calculs de report de circulation et la prise en compte de la mise en service de la rocade ouest sont nécessaires pour vérifier la faisabilité des scénarios de circulation. Parmi les différentes propositions, le comité de pilotage a retenu 4 scénarios de plan de circulation.
- ❑ La gestion du trafic des poids lourds en centre-ville et l'organisation des circulations en situation dégradée doivent être pris en compte dans la faisabilité du plan de circulation (événement exceptionnel, accident, manifestation...)
- ❑ Le plan de circulation doit être compatible avec l'objectif final d'une circulation automobile apaisée et des cheminements piétons et vélos sécurisés pour relier tous les pôles générateurs et quartiers en ville.



Principes d'aménagement et circulation proposés en février 2023 pour l'élaboration des scénarios :
Certaines propositions n'ont pas été retenues après les premières analyses.

Les scénarios de plan de circulation étudiés et leurs conséquences

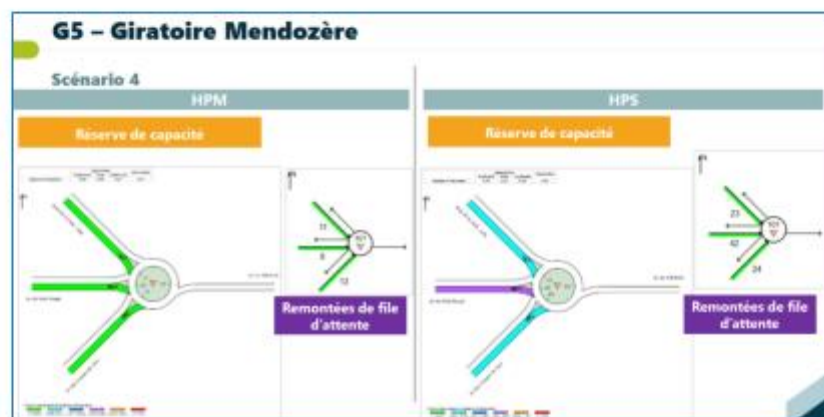


4 scénarios de plan de circulation ont été étudiés avec notamment des mises à sens unique (partielle ou totale) des avenues du 8 Mai, P. Daudé ou Foch

Les scénarios de plan de circulation étudiés et leurs conséquences



Exemple de calcul des trafics sur giratoire de la terrasse – scénario 4



Exemple de calcul des réserves de capacité du carrefour Mendozère

- ❑ Les calculs de reports de circulation font apparaître des difficultés ponctuelles aux heures de pointe sur certains carrefours (Mendezère et giratoire de La Terrasse , file d'attente possible mais très limitée dans le temps)
- ❑ Des études complémentaires et des expérimentations « grandeurs réelles » devraient être menées (Carrefours Mendozère, Roubeyrolle, Faubourg Montbel...)
- ❑ Les modifications de sens de circulation ne peuvent s'envisager tout de suite :
 - Changements importants des habitudes et comportements des usagers
 - Etudes et travaux à plus long terme
- ❑ **La réalisation du schéma cyclable s'effectuera en plusieurs étapes , des aménagements transitoires sont à prévoir avant d'entreprendre des modifications importantes des sens de circulation.**

L'élaboration du schéma des mobilités douces

Les besoins des différents élus, gestionnaires et acteurs impliqués de la filière vélo ont été recensés et analysés lors de la phase diagnostic. L'exploitation du questionnaire d'enquête « mobilités » et le travail du comité consultatif citoyen ont ensuite alimenté le diagnostic et les propositions de scénario de plan de circulation et de schéma des itinéraires cyclables.

- Doc Mobilités douces Mende_diagnostic_v1a.pdf Février 2023
- Doc Principes scénarios_V2.pdf Mars 2023
- Élaboration des matrices carrefours (avant rocade) Juin 2023
- Doc Scénarios et carrefours à tester Novembre 2023 (après prise en compte des trafics suivant la mise en service de la rocade)

Un premier réseau d'itinéraires cyclables susceptibles d'intégrer le futur schéma directeur a été produit.

- Matrices carrefours « après rocade » et 4 scénarios décembre 2023
- Versions provisoires du schéma modes doux Janvier 2024

L'analyse détaillée du réseau et la faisabilité des solutions d'aménagement en regard de l'organisation du plan de circulation actuel et futur a ensuite permis d'affiner le réseau d'itinéraires.

Les fiches actions du schéma des mobilités douces ont été élaborées entre janvier et avril 2024.

- Doc Fiches actions schéma cyclable Mende_V0 à V3.pdf Avril 2024

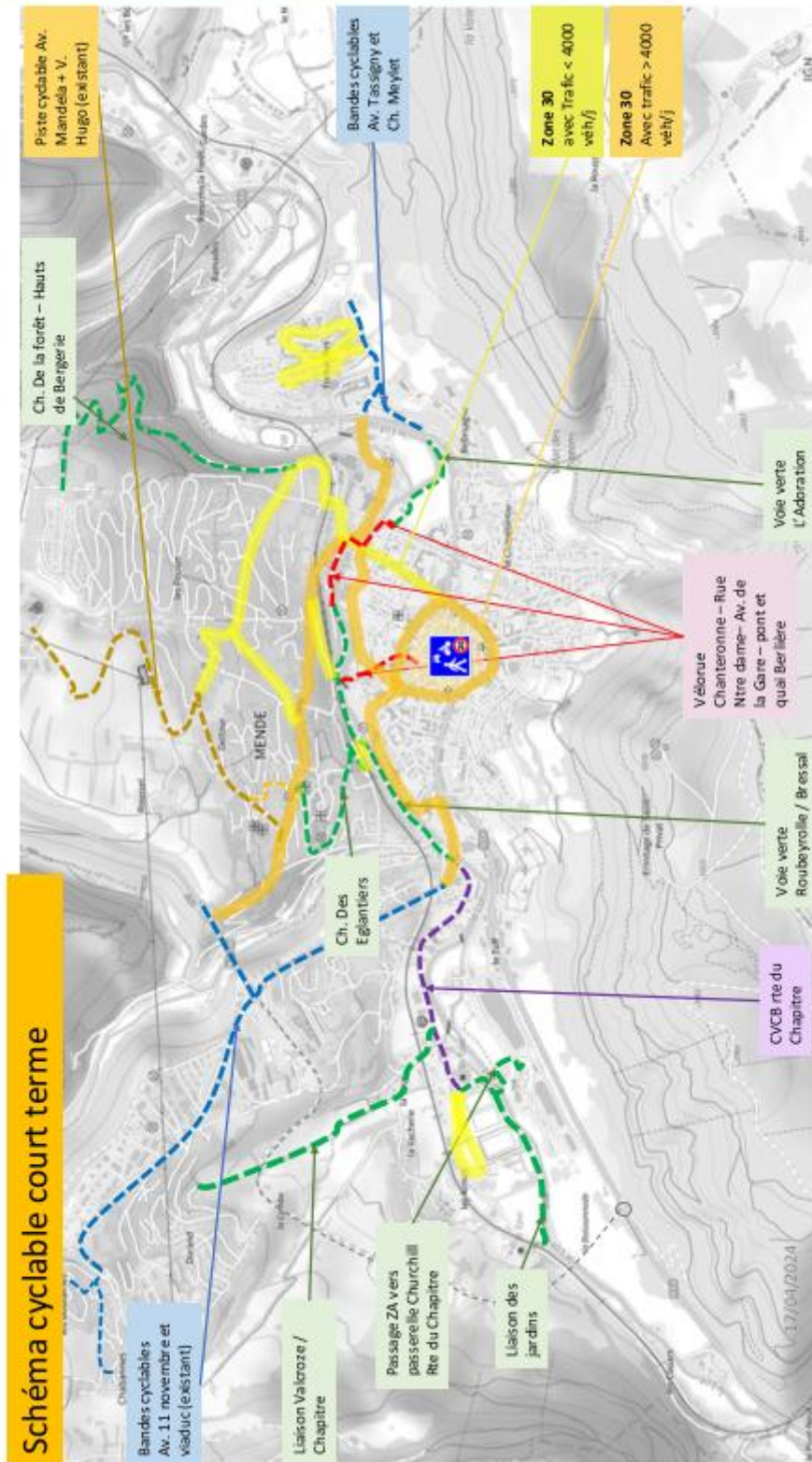
Les premières orientations ont été présentées en séances de travail avec les élus et techniciens (comité de pilotage) le 30 janvier 2024, le 06 février au comité consultatif puis le 05 mars aux élus en charge du suivi du projet.

- Mende_SD_Visio_élus_Scénar_30-01-2024.pptx.pdf Janvier 2024
- Doc Schéma modes doux_reunion comité consultatif_02 février2024_v2.pdf février 2024.

Le schéma des mobilités douces comprend 25 actions liées à l'aménagement du réseau, des actions de mise en œuvre d'équipements et des actions d'accompagnement, animation et communication.

- 16 actions pour la mise en œuvre des itinéraires du schéma des mobilités douces (itinéraires cyclables et actions en faveur des piétons)
- 5 actions pour le développement des services pour les vélos
- 3 actions d'accompagnement à la mise en œuvre, communication et animation
- 1 action en soutien technique et financier aux citoyens, associations et entreprises

→ 2 horizons de réalisation sont visés, le premier à court terme avec la réalisation immédiate du schéma cyclable (**réseau principal**), le second étant l'objectif final du schéma cyclable incluant des opérations de modification du plan de circulation général de la ville. Cette 2^{ème} phase permettrait de compléter les aménagements sur les grandes avenues.



Réseau du schéma des mobilités douces objectif final

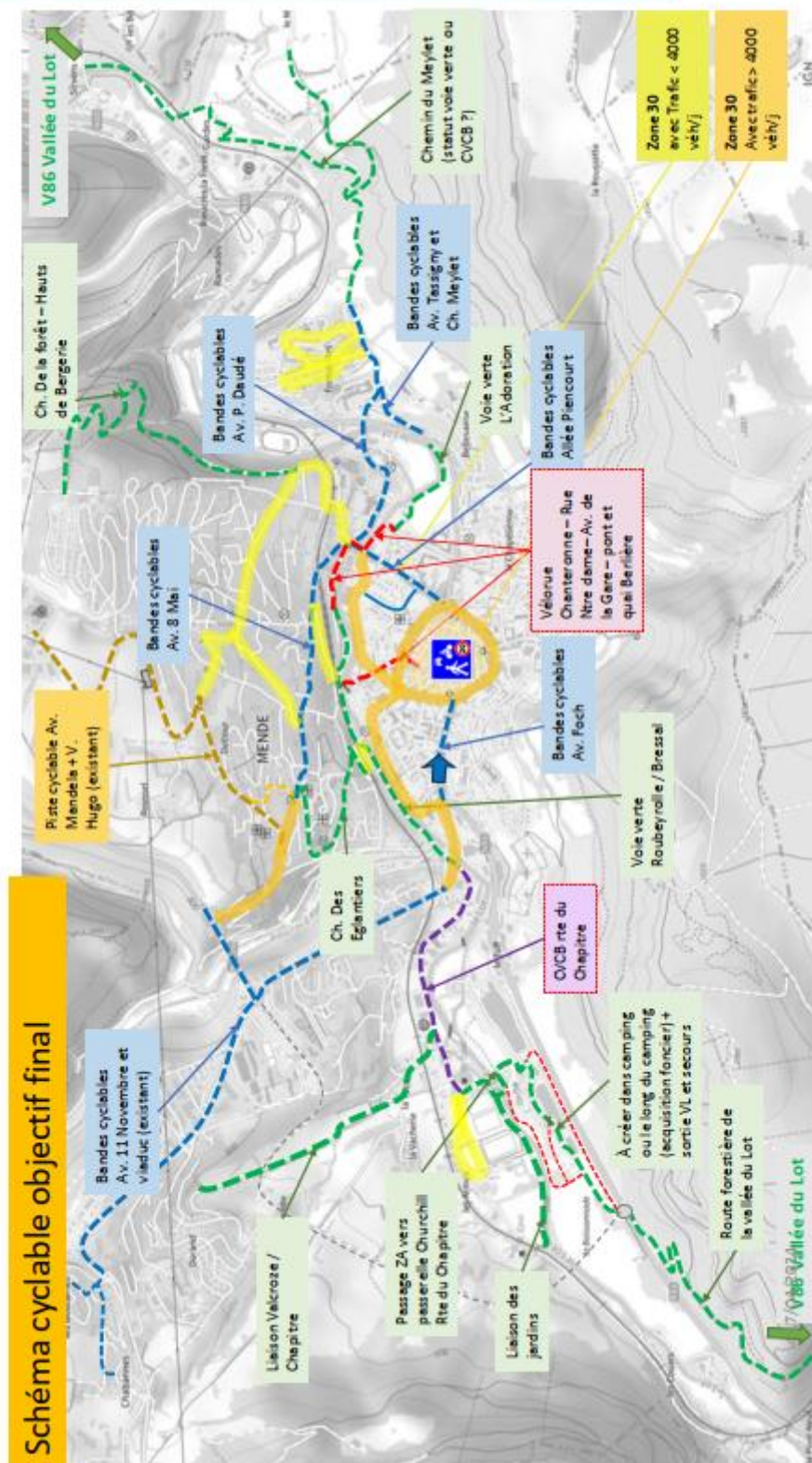


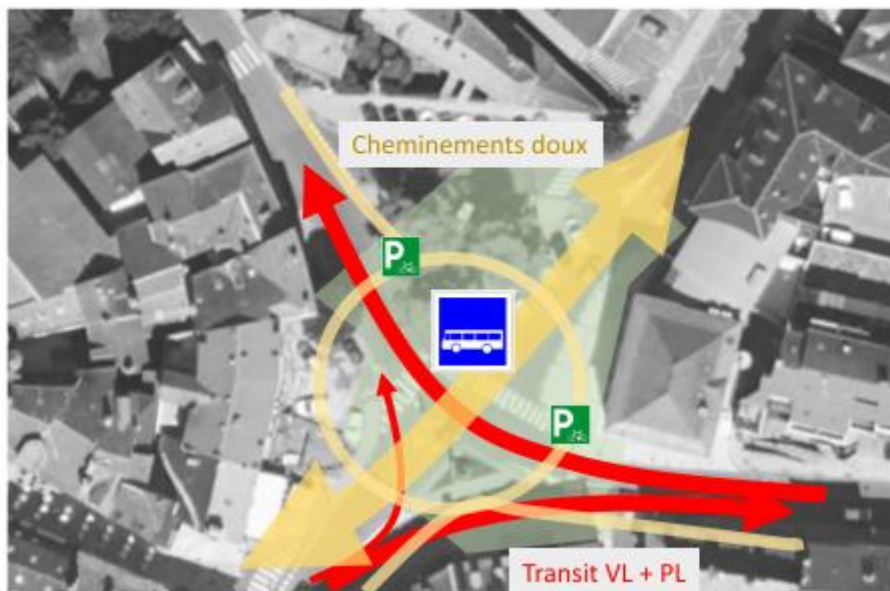
Schéma cyclable objectif final

Objectifs et exemples d'aménagement qui pourraient être réalisés

Les aménagements de voiries et cheminements piétons vont se poursuivre : élargissements, rénovations des revêtements, mise en œuvre de bordures abaissées, suppression d'obstacles ...



Outre les aménagements d'itinéraires cyclables (bords du Lot), des projets de requalification urbaine sont aussi prévus, dont l'aménagement de la Place Ch. De Gaulle (parvis mairie, bd L. Arnault, Av Piencourt), facilitant les cheminements doux (piétons et vélos) et favorisant l'intermodalité (stationnement vélos, arrêts bus).



18

Objectifs et exemples d'aménagement qui pourraient être réalisés

Les axes principaux du schéma des mobilités douces seront aménagés pour donner la priorité aux piétons et cyclistes. La réalisation de couloirs (bordures, ilots) ou l'inversion de sens de circulation nécessite des études complémentaires.

 <p>La villezone :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trafic motorisé faible (max 2000 veh/jour) • Vitesses faibles (30 km/h max) • Fait partie du réseau cyclable structurant et du réseau motorisé local <p><i>Extrait doc: CIREMA 2023</i></p>		<p>Rue Chanteronne et rue Notre Dame Av. de la gare Quai de Berlière</p>
 <p>Les bandes cyclables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Largeur recommandée : 1,5m hors marquage • Surfaçage de 50cm contre l'emportèvrage 		<p>Av. 11 Novembre Av Tassigny Si sens unique : Av. du 8 Mai, Av. P. Daudé et Av. Foch, Allée Piencourt</p>
<p>Les voies vertes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Largeur recommandée : entre 3m et 4m <p>C'est une route exclusivement réservée à la circulation des piétons et des véhicules non motorisés (à l'exception des engins de déplacement personnel motorisés et des cavaliers).</p> 		<p>Le Long du Lot : Grande Roubeyrolle Promenade vieux pont, Bressal, promenade Vernède Ch. de la Tour, Ch. des églantiers</p>
 <p>Les CVCB :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour des vitesses jusqu'à 70 km/h • Tablées trafics motorisés (max 4000 veh/jour) • Largeur de voie recommandée : 1,5m minimum hors marquage 		<p>Route du Chapitre</p>



Le schéma des mobilités douces de la ville de Mende est un outil de programmation et de planification qui permet de définir une politique d'aménagement et de programmer les investissements dans un plan pluriannuel. Le schéma préconise ainsi la réalisation de 12 kilomètres d'aménagement cyclable, complétant les aménagements déjà réalisés par la commune (9 km à court terme, 3 km à plus long terme, plus les voies en zone 30 en circulation partagée, soit un total de 18 km). Le centre historique en zone de rencontre (Z20) compte un peu moins de 3 km de voirie.

Le programme pluriannuel d'investissement est un outil de pilotage financier et politique du schéma cyclable :

- Il permet de planifier les actions du schéma cyclable tout au long du mandat en cours (jusqu'à 2026) et du futur mandat (2026-2032)
- Il synthétise les actions prévues et constitue une feuille de route pour mettre en œuvre le schéma directeur en cohérence avec les programmes d'amélioration de la voirie et les projets d'aménagement urbain
- Il constitue un outil d'aide à la décision pour anticiper les dépenses à venir et préparer les budgets annuels
- Il constitue un document support pour les élus
- Il constitue un document support pour les élus et techniciens des communes du territoire mais également du Département de la Lozère pour assurer la cohérence et la continuité des aménagements (V86).

Il constitue un document utile pour la recherche des financements auprès de l'Europe; l'Etat, la Région, du Conseil Départemental...

Afin de programmer au mieux les investissements spécifiques pour l'aménagement et l'équipement des itinéraires cyclables, il est primordial de s'assurer de la compatibilité des solutions d'aménagements avec l'entretien courant et les grosses opérations d'aménagement du réseau de voirie, en particulier : les projets de renouvellement de chaussées, requalification urbaine, rénovation ou création de réseaux (eau/assainissement, télécommunication...)

La programmation de la mise en œuvre du schéma des mobilités douces

MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA CYCLABLE DE LA VILLE DE MENDE				2024 à 2027	schéma cyclable final
Fiche action	Objet		Montant estimatif HT (avec aléas 15%)		
FA1	La draille du Lot, de Mirandol au Chapitre		323 000,00 €	323 000,00 €	
FA2	Du Cœur historique au Lot		125 000,00 €	125 000,00 €	
FA3	De Valcroze au Lot		70 000,00 €	70 000,00 €	
FA4	De l'Hôpital au Lot		40 000,00 €	40 000,00 €	
FA5	Des Hauts de la Bergerie au Lot		66 000,00 €	66 000,00 €	
FA6	De Fontanilles au Lot		39 000,00 €	39 000,00 €	
FA7	Circulation mixte en zone 30 et maillage du réseau cyclable		44 000,00 €	44 000,00 €	
FA8	Le cœur historique en zone 20 - zone de rencontre		5 000,00 €	5 000,00 €	
FA9	Mise en œuvre d'un jalonnement des itinéraires cyclables	MOE	17 000,00 €	17 000,00 €	
FA10	Equipements de stationnement pour les vélos		60 000,00 €	60 000,00 €	
FA11	Aménagements de transition	régie ou marché loc	40 000,00 €	40 000,00 €	
FA12	Aménagements des trottoirs et cheminements piétons PMR		500 000,00 €	166 667 €	333 333 €
FA13	Bandes cyclables sur l'Avenue Foch	part aménagement cyclable	260 000,00 €		260 000,00 €
FA14	Aménagements cyclables sur l'Allée Piencourt	part aménagement cyclable	172 000,00 €		172 000,00 €
FA15	Bandes cyclables sur l'Avenue Paulin Daudé		26 000,00 €		26 000,00 €
FA16	Bandes cyclables sur l'Avenue du 8 Mai 1945		83 000,00 €		83 000,00 €
FA17	Service de location de vélos (VAE)	annuel	23 000,00 €	23 000,00 €	4 600,00 €
FA18	Bornes de réparation de vélos		7 000,00 €	7 000,00 €	
FA19	Bornes de recharge VAE		18 000,00 €		18 000,00 €
FA20	ateliers de réparation de vélos	annuel	3 700,00 €	3 700,00 €	3 700,00 €
FA21	apprentissage du vélo - vélo école		4 600,00 €	4 600,00 €	4 600,00 €
FA22	Conception et réalisation d'éléments de communication		11 500,00 €	11 500,00 €	
FA23	Organisation fête du vélo (stands, animations, goodies...)		9 200,00 €	9 200,00 €	9 200,00 €
FA24	Communication et accompagnement à la mise en œuvre du schéma cyclable		9 200,00 €	9 200,00 €	9 200,00 €
FA25	Prime à l'achat VAE - vélo et vélo-cargo	annuel	12 500,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €
	SOUS TOTAL			1 076 367 €	936 133 €
	TOTAL HT			2 012 500,00 €	


ETUDE DU SCHÉMA DES MOBILITÉS DOUCES DE LA VILLE DE MENDE



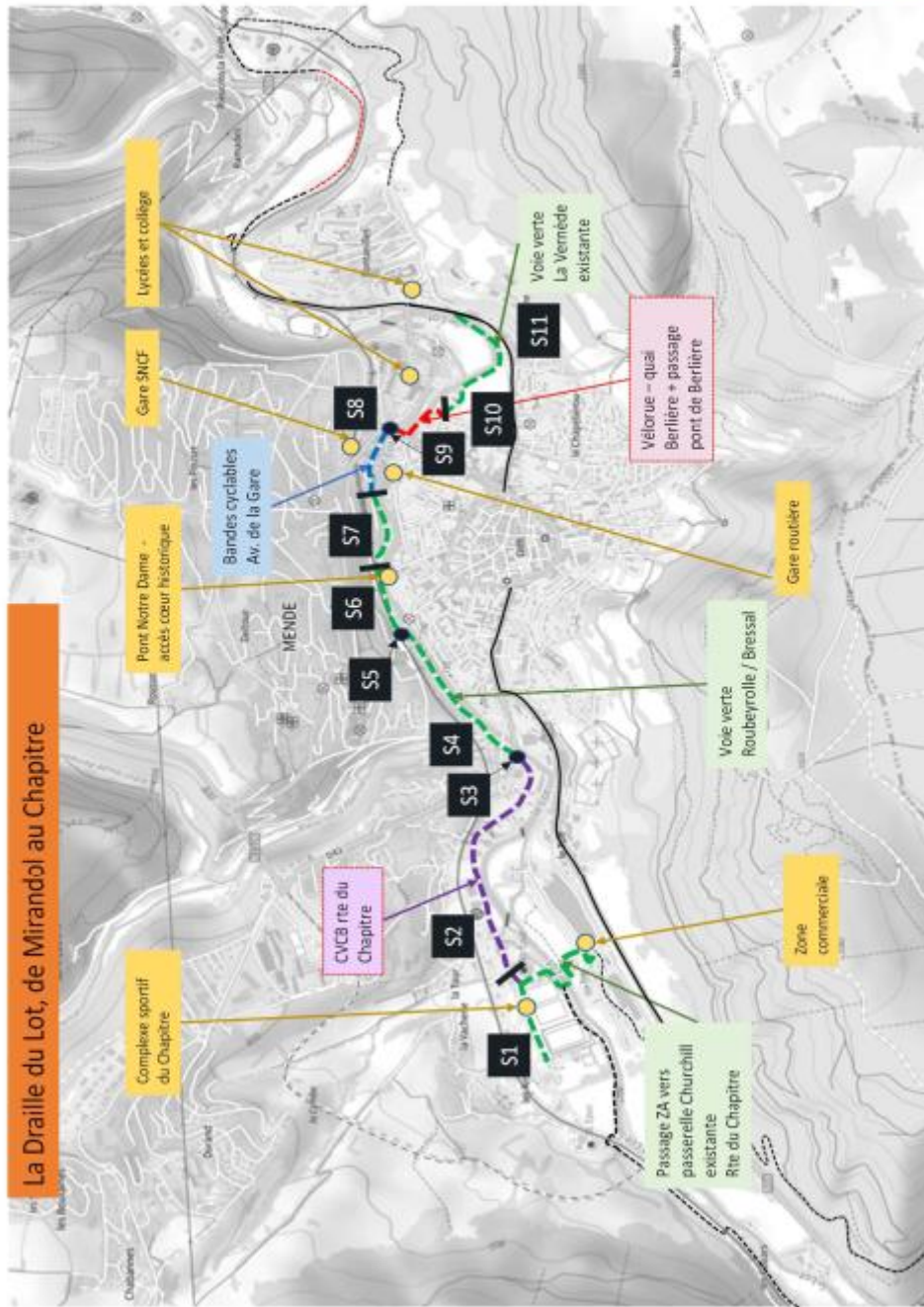
FICHES ACTION


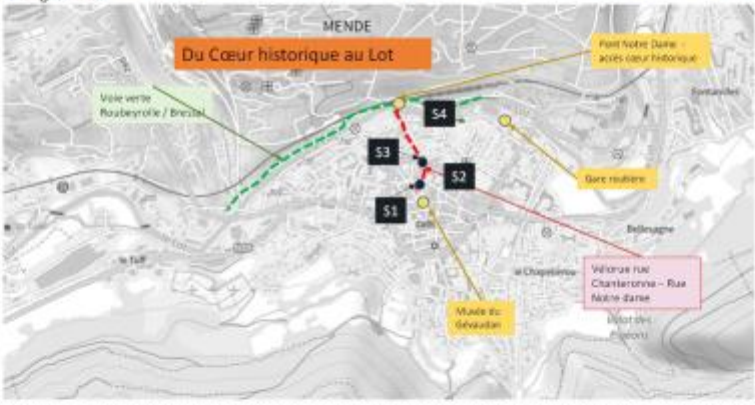
Avril 2024


Fiches actions du Schéma Directeur des mobilités douces		Priorisation	
		calix	2024 - 2027 schéma final
Thème 1 : Mise en œuvre des itinéraires du schéma des mobilités douces			
1	La draille du Lot, de Mirandol au Chapitre		
2	Du Cœur historique au Lot		
3	De Valchoise au Lot		
4	De l'hôpital au Lot		
5	Des Hauts de la Bergerie au Lot		
6	De Fontarilles au Lot		
7	Circulation mixte en zone 30 et maillage du réseau cyclable		
8	Le cœur historique en zone 30 - zone de rencontre		
9	Mise en œuvre d'un jalonnement des itinéraires cyclables		
10	Équipements de stationnement pour les vélos		
11	Aménagements de transition		
12	Aménagements des trottoirs et cheminements piétons PMR		
13	Bandes cyclables sur l'Avenue Foch		
14	Aménagements cyclables sur l'Allée Plescourt		
15	Bandes cyclables sur l'Avenue Paulin Daudé		
16	Bandes cyclables sur l'Avenue du 8 Mai 1945		
Thème 2 : Développement des services pour les vélos			
17	Service de location de vélos (VNI)		
18	Bornes de réparation de vélos		
19	Bornes de recharge VNI		
20	Ateliers de réparation de vélos		
21	Apprentissage du vélo - vélo école		
Thème 3 : Communication et animation			
22	Conception et réalisation d'éléments de communication		
23	Organisation fête du vélo (stands, animations, goodies...)		
24	Communication et accompagnement à la mise en œuvre du schéma cyclable		
Thème 4 : Soutien technique et financier aux citoyens, associations et entreprises			
25	Prime à l'achat : équipements de sécurité, VNI - vélo et vélo-cargo		



Fiche Action	Schéma des mobilités douces de la Ville de MENDE																								
1	Thème 1 : Mise en œuvre des itinéraires du schéma des mobilités douces																								
Libellé :	La draille du Lot, de Mirandol au Chapitre																								
Objectif général :	Construire un schéma vélo "tout public", aménager, sécuriser un réseau cyclable maillé continu																								
Résumé de l'action :	Réalisation d'un axe structurant cyclable, sécurisé et continu sur 3600 mètres, reliant le quartier de Mirandol à celui du Chapitre. La majorité du tracé peut être aménagé en "voie verte", le secteur gare avec des bandes cyclables, une partie contrainte en CVCB et un traitement type vélorue pour des voies de desserte locale.																								
Contexte :	La rivière Lot traverse la ville d'est en ouest. Une grande partie de ces berges supporte actuellement une voirie urbaine à la circulation apaisée au moins sur une des deux rives. La topographie de cet axe, sans pente importante, facilite les déplacements à vélo au travers de nombreux quartiers.																								
Descriptif projet :	<ul style="list-style-type: none"> o S1 - Complexe sportif du Chapitre (400 m) : entre la station d'épuration et le stade, le cheminement cyclable peut s'effectuer en voirie partagée et sur des pistes mixtes piétons/vélos. Une mise à sens unique peut s'envisager autour du grand parking avec contresens cyclable. Liaison vers chemin des Couarts (circulation mixte – créer zone 30) o S2 – CVCB entre la Maison de la Chasse et le parking du Netto (850 m) : marquage et signalisation verticale d'une chaussée à voie centrale banalisée (attention ce n'est pas un véritable aménagement cyclable mais une solution qui permet d'apaiser les vitesses et offre un accotement sécurisé aux cyclistes dans un secteur où l'élargissement de la voie actuelle est très difficile (rétrécissement berges du Lot) o S3 – Passage sous l'Av. du Pont Roupt (250 m) : marquage et signalisation verticale à l'extrémité de la rue du Chapitre et côté Roubeyrolle o S4 – Quai de la grande Roubeyrolle jusqu'au Pont de la Planche (rive droite) (500 m) : Signalisation et statut « voie verte » à mettre en place. Contresens cyclable (Z30) et dérogation riverains pour emprunter le sens unique o S5 – Intersection Pont de la Planche : signalétique et marquage au sol de la traversée cyclable o S6 – Promenade du Vieux Pont (250 m) : Signalisation et statut « voie verte » à mettre en place. Reprise partielle des enrobés. Barrière côté Pont. o S7 – Promenade du Bressal (200 m) : Signalisation et statut « voie verte » à mettre en place. Dérogation pour riverains et barrières interdisant le passage des véhicules motorisés en bas de la rampe de la gare. o S8 – Du Bressal au pont de Berlière, avenue de la Gare (350 m) : Réalisation de bandes cyclables bilatérales : Le stationnement longitudinal pourra être supprimé et reporté sur futurs parkings. Marquage, signalisation verticale, reprise du revêtement (enrobé). o S9 – Giratoire et pont de Berlière (80 m) : les cyclistes circulent dans l'anneau du giratoire. La partie centrale (TAG) du pont de Berlière est neutralisée. Etudier piste cyclable bidirectionnelle côté ouest. Marquage, signalisation verticale, (bandes cyclables à confirmer). o S10 – Quai de Berlière (160 m) : Traitement type vélorue : les cyclistes circulent dans l'axe de leur voie. Etudier piste cyclable bidirectionnelle. Marquage, signalisation verticale, reprise du revêtement (enrobé clair et bandes étroites enrobé foncé). Mesure compatible avec la mise à double sens de la rue des Clapiers entre la pharmacie et la Traverse. o S11 – de la Traverse au chemin du Melet (520 m) : Signalisation et statut « voie verte » à mettre en place. 																								
Acteurs :	Commune - Syndicat mixte bassin du Lot (V86) - Département (étude)																								
Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :	Communication et accompagnement à la mise en œuvre du schéma cyclable																								
Estimation prévisionnelle :	<table border="1"> <tr> <td>Travaux : 288 k€</td> <td>Priorité</td> <td>Début d'opération</td> </tr> <tr> <td></td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026</td> </tr> </table>		Travaux : 288 k€	Priorité	Début d'opération		<input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026																	
Travaux : 288 k€	Priorité	Début d'opération																							
	<input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026																							
Equipements signalisation : 35 k€	<table border="1"> <tr> <td>S1</td><td>S2</td><td>S3</td><td>S4</td><td>S5</td><td>S6</td><td>S7</td><td>S8</td><td>S9</td><td>S10</td><td>S11</td> </tr> <tr> <td>€€</td><td>2,086</td><td>11,73</td><td>58,89</td><td>4,062</td><td>5,267</td><td>27,29</td><td>10,51</td><td>88,16</td><td>28,71</td><td>75,9</td><td>10,44</td> </tr> </table>		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	€€	2,086	11,73	58,89	4,062	5,267	27,29	10,51	88,16	28,71	75,9	10,44
S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11															
€€	2,086	11,73	58,89	4,062	5,267	27,29	10,51	88,16	28,71	75,9	10,44														
Coûts annuels (entretien) : 15 k€																									



Libellé : **La draille du Lot, de Mirandol au Chapitre**


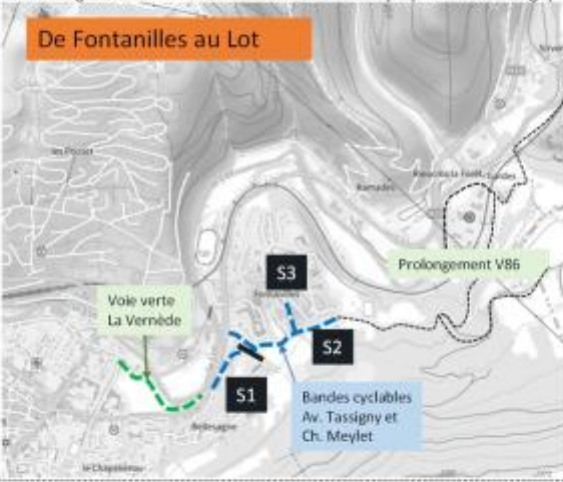




Fiche Action	Schéma des mobilités douces de la Ville de MENDE																							
2	Thème 1 : Mise en œuvre des itinéraires du schéma des mobilités douces																							
Libellé :	Du Cœur historique au Lot																							
Objectif général :	Construire un schéma vélo "tout public", aménager, sécuriser un réseau cyclable maillé continu																							
Résumé de l'action :	Réalisation d'un axe structurant cyclable, sécurisé et continu sur 280 mètres, reliant le cœur historique de Mende à la voie verte du bord du Lot. La majorité du tracé peut être aménagée en "voie verte", une partie contrainte en CVCB et un traitement type vélorue pour des voies de desserte locale.																							
Contexte :	La rivière Lot traverse la ville d'est en ouest. Une grande partie de ces berges supporte actuellement une voirie urbaine à la circulation apaisée au moins sur une des deux rives. La topographie de cet axe, sans pente importante, facilite les déplacements à vélo au travers de nombreux quartiers.																							
Descriptif projet :	<p>o S1 – Traversée du boulevard Arnault : Au niveau de la rue du Chou Vert, réalisation d'un plateau traversant, matérialisation du cheminement cyclable</p> <p>o S2 – Rue Chanteronne (100 m) - Traitement type vélorue : Les cyclistes peuvent circuler dans l'axe de la voie et ne sont pas obligés de longer le bord droit. Contresens cyclable (Z30). Le stationnement longitudinal pourra être supprimé et reporté sur futurs parkings. Marquage, signalisation verticale, reprise du revêtement (enrobé clair et bandes étroites enrobé foncé.)</p> <p>o S3 – Traversée Allée P. Doumer : réalisation d'un plateau traversant, matérialisation du cheminement cyclable</p> <p>o S4 – Rue du Pont Notre Dame (115 m) : Traitement type vélorue : les cyclistes circulent dans l'axe de leur voie. Marquage, signalisation verticale, reprise du revêtement (enrobé clair et bandes étroites enrobé foncé). Végétalisation possible et suppression stationnement longitudinal.</p>																							
																								
Acteurs :	Commune																							
Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :	Communication et accompagnement à la mise en œuvre du schéma cyclable																							
Estimation prévisionnelle :	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Travaux : 110 k€</td> <td>Priorité</td> <td>Début d'opération</td> </tr> <tr> <td>Equipements signalisation : 15 k€</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td> <table border="1" style="font-size: small;"> <tr> <td></td> <td>S1</td> <td>S2</td> <td>S3</td> <td>S4</td> </tr> <tr> <td>k€</td> <td>23,43</td> <td>53,82</td> <td>11,72</td> <td>36,2</td> </tr> </table> </td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Coûts annuels (entretien) : 6 k€</td> <td colspan="2"></td> </tr> </table>		Travaux : 110 k€	Priorité	Début d'opération	Equipements signalisation : 15 k€	<input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026	<table border="1" style="font-size: small;"> <tr> <td></td> <td>S1</td> <td>S2</td> <td>S3</td> <td>S4</td> </tr> <tr> <td>k€</td> <td>23,43</td> <td>53,82</td> <td>11,72</td> <td>36,2</td> </tr> </table>		S1	S2	S3	S4	k€	23,43	53,82	11,72	36,2			Coûts annuels (entretien) : 6 k€		
Travaux : 110 k€	Priorité	Début d'opération																						
Equipements signalisation : 15 k€	<input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026																						
<table border="1" style="font-size: small;"> <tr> <td></td> <td>S1</td> <td>S2</td> <td>S3</td> <td>S4</td> </tr> <tr> <td>k€</td> <td>23,43</td> <td>53,82</td> <td>11,72</td> <td>36,2</td> </tr> </table>		S1	S2	S3	S4	k€	23,43	53,82	11,72	36,2														
	S1	S2	S3	S4																				
k€	23,43	53,82	11,72	36,2																				
Coûts annuels (entretien) : 6 k€																								


Fiche Action	Schéma des mobilités douces de la Ville de MENDE																							
3	Thème 1 : Mise en œuvre des itinéraires du schéma des mobilités douces																							
Libellé :	De Valcroze au Lot																							
Objectif général :	Construire un schéma vélo "tout public", aménager, sécuriser un réseau cyclable maillé continu																							
Résumé de l'action :	Réalisation d'un axe structurant cyclable, sécurisé et continu sur 1200 mètres, reliant le quartier de Valcroze à la voie verte du bord du Lot dans le secteur du Chapitre. Le tracé peut être aménagé en "voie verte".																							
Contexte :	Depuis Valcroze, un chemin descend jusqu'au Chapitre. Les 300 premiers mètres sont revêtus (accès chantier et services de la rocade), le chemin se poursuit en terre (accès agricole) jusqu'au chemin de Vachery qui est goudronné et débouche sur la route du Chapitre. La pente moyenne est de 7%. Cet itinéraire relie directement les quartiers de Valcroze et La Boulaine au pôle sportif du Chapitre. C'est une alternative à l'avenue du 11 novembre (bandes cyclables) qui dessert plutôt le centre-ville																							
Descriptif projet :	<ul style="list-style-type: none"> o S1 – Liaison lotissement / chemin de la Tour (100 m) : Finalisation du raccordement entre la rue de Vila Real et le chemin de la Tour, équipements type barrières pour interdire le franchissement par des véhicules motorisés et reprise du revêtement. o S2 – chemin goudronné et chemin en terre (800 m) : renforcement ponctuel avec reprise du revêtement compatible avec le passage d'engins agricoles. Signalisation verticale « voie verte ». o S3 – Chemin de Vachery (300 m) : signalisation verticale et pictogrammes vélos. Signalisation Zone 30 																							
Acteurs :	Commune																							
Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :	Communication et accompagnement à la mise en œuvre du schéma cyclable																							
Estimation prévisionnelle :	<table border="1"> <tr> <td>Travaux : 60 k€</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>S1</td> <td>S2</td> <td>S3</td> <td></td> </tr> <tr> <td>k€</td> <td>28,854</td> <td>35,915</td> <td>6,649</td> <td></td> </tr> </table> <p>Equipements : 10 k€</p> <p>Coûts annuels (entretien) : 6k€</p> <table border="1"> <tr> <td>Priorité</td> <td colspan="3">Début d'opération</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3</td> <td><input type="checkbox"/> 2024</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2025</td> <td><input type="checkbox"/> 2026</td> </tr> </table>	Travaux : 60 k€						S1	S2	S3		k€	28,854	35,915	6,649		Priorité	Début d'opération			<input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2025	<input type="checkbox"/> 2026
Travaux : 60 k€																								
	S1	S2	S3																					
k€	28,854	35,915	6,649																					
Priorité	Début d'opération																							
<input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2025	<input type="checkbox"/> 2026																					





Fiche Action	Schéma des mobilités douces de la Ville de MENDE																					
4	Thème 1 : Mise en œuvre des itinéraires du schéma des mobilités douces																					
Libellé :	De l'Hôpital au Lot																					
Objectif général :	Construire un schéma vélo "tout public", aménager, sécuriser un réseau cyclable maillé continu																					
Résumé de l'action :	Réalisation d'un axe structurant cyclable, sécurisé et continu sur 600 mètres, reliant le quartier de l'hôpital à la voie verte du bord du Lot par le chemin des Eglantiers. Le tracé peut être aménagé en "voie verte" (pente moyenne 13 %).																					
Contexte :	Le Chemin des Eglantiers est un chemin goudronné interdit à la circulation automobile (desserte de maisons sur les 50 premiers mètres à chaque extrémité). La végétation dégrade partiellement le revêtement. Les barrières ne permettent pas un passage aisé des vélos. C'est un passage peu connu qui met l'hôpital à 6 minutes à vélo du centre ville (place Th Roussel) ou 14 minutes à pied.																					
Descriptif projet :	<ul style="list-style-type: none"> o S1 – Du pont de la Planche au passage à niveau (80 m) chemin de Castelsec : Signalisation Zone 30 et jalonnement. o S2 – chemin des Eglantiers (520 m) : Chemin goudronné – Suppression des barrières obstacles aux 2 roues (éventuellement, remplacement par barrières sélectives), nettoyage et réfection ponctuelle du revêtement, signalisation type voie verte. o S3 – Raccordement secteur de l'hôpital : Emprunt du Chemin des Mégres puis passage dans secteur de l'hôpital (accord à venir) devant l'entrée jusqu'à l'avenue du 8 Mai. o S4 – Remontée de l'avenue du 8 Mai jusqu'au carrefour avec l'Av. Mandela (piste existante). 																					
																						
Acteurs :	Commune																					
Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :	Communication et accompagnement à la mise en œuvre du schéma cyclable																					
Estimation prévisionnelle :	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td rowspan="2">Travaux : 30 k€</td> <td></td> <td>S1</td> <td>S2</td> <td>S3</td> </tr> <tr> <td>k€</td> <td>4,227</td> <td>18,665</td> <td>16,022</td> </tr> <tr> <td>Equipements : 10 k€</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Coûts annuels (entretien) : 3 k€</td> <td colspan="4"></td> </tr> </table>			Travaux : 30 k€		S1	S2	S3	k€	4,227	18,665	16,022	Equipements : 10 k€					Coûts annuels (entretien) : 3 k€				
Travaux : 30 k€		S1	S2		S3																	
	k€	4,227	18,665	16,022																		
Equipements : 10 k€																						
Coûts annuels (entretien) : 3 k€																						
	Priorité <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3		Début d'opération <input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026																			



Fiche Action	Schéma des mobilités douces de la Ville de MENDE																				
5	Thème 1 : Mise en œuvre des itinéraires du schéma des mobilités douces																				
Libellé :	Des Hauts de la Bergerie au Lot																				
Objectif général :	Construire un schéma vélo "tout public", aménager, sécuriser un réseau cyclable maillé continu																				
Résumé de l'action :	Réalisation d'un axe structurant cyclable, sécurisé et continu sur 2800 mètres, reliant les quartiers du Causse d'Auge et des Hauts de la Bergerie au bord du Lot par le chemin de la Forêt. Le tracé peut être aménagé en "voie verte" (pente moyenne 10 %) sur 80 % de son linéaire, le reste en zone 30 circulation partagée.																				
Contexte :	La rue de l'Espérance puis la rue Bellevue relient les quartiers du Causse d'Auge à la gare et au bord du Lot, le trafic peut être dense. Le chemin de la Forêt n'est pas en zone urbanisée et sans circulation automobile, il traverse des zones boisées et rejoint les quartiers résidentiels des hauts de la Bergerie puis la zone d'activités du Causse d'Auge et le complexe sportif.																				
Descriptif projet :	<ul style="list-style-type: none"> o S1 – Du pont de Berlière au chemin de la Forêt par la rue de l'Espérance (450 m) : Signalisation Zone 30, jalonnement et pictogrammes vélo. Mise en œuvre de ralentisseurs (types coussins berlinois) de part et d'autre du passage sur la voie ferrée et des traversées cyclables/piétonnes. o S2 – chemin de la Forêt (1500 m) : Signalisation type voie verte, réfection partielle du chemin avec nivellement, suppression des ornières (écoulement ruissellement), nettoyage, élagage ponctuel. o S3 – Raccordement rue F Garcia Lorca et cause d'Auge (350 m) : Signalisation zone 30, continuité jalonnement – Barrières sélectives, signalisation voie verte. o S4 – Continuité vers le stade de football (500 m) : élargissement partiel et réfection revêtement en stabilisé, signalisation voie verte, traitement traversée rue de la Draine (marquage, ralentisseurs). 																				
																					
Acteurs :	Commune - DNF																				
Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :	Communication et accompagnement à la mise en œuvre du schéma cyclable																				
Estimation prévisionnelle :	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td rowspan="2">Travaux : 52 k€</td> <td>S1</td> <td>S2</td> <td>S3</td> <td>S4</td> </tr> <tr> <td>14,444</td> <td>16,422</td> <td>5,755</td> <td>28,842</td> </tr> <tr> <td>Equipements : 14 k€</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Coûts annuels (entretien) : 5 k€</td> <td colspan="4"></td> </tr> </table>		Travaux : 52 k€	S1	S2	S3	S4	14,444	16,422	5,755	28,842	Equipements : 14 k€					Coûts annuels (entretien) : 5 k€				
Travaux : 52 k€	S1	S2		S3	S4																
	14,444	16,422	5,755	28,842																	
Equipements : 14 k€																					
Coûts annuels (entretien) : 5 k€																					
	Priorité <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	Début d'opération <input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026																			



Fiche Action	Schéma des mobilités douces de la Ville de MENDE										
6	Thème 1 : Mise en œuvre des itinéraires du schéma des mobilités douces										
Libellé :	De Fontanilles au Lot										
Objectif général :	Construire un schéma vélo "tout public", aménager, sécuriser un réseau cyclable maillé continu										
Résumé de l'action :	Connection du quartier Fontanilles avec la "voie verte" du Lot et le secteur des Lycées Chaptal et Notre Dame. Classement en zone 30 et réalisation de bandes cyclables sur le chemin du Meylet										
Contexte :	Le quartier de Fontanilles compte environ 2000 habitants. L'accès s'effectue par l'Av. Mal de Lattre de Tassigny (bidirectionnel) ou le chemin du Meylet (sens unique montant), avec une rampe moyenne de 9 %. Le trafic est essentiellement local mais assez dense aux heures de pointe.										
Descriptif projet :	<ul style="list-style-type: none"> o S1 – Chemin du Meylet - Sens unique montant (220 m) : Réalisation d'un marquage bande cyclable et matérialisation du contresens cyclable (zone 30). Sécurisation de la traversée N88 au droit de la traversée piéton (plateau traversant, renforcement signalisation et marquage, priorité cheminement cyclable à proposer...). o S2 – Av Mal De Lattre de Tassigny (300 m) : Réduction des largeurs de voie par marquage horizontal (2 x 2.90 m par exemple) et marquage d'une bande cyclable dans le sens montant (+ zone 30) o S3 – Rue de Fontanilles : Prolongement de 70 mètres de la zone 30 existante jusqu'à l'Av. De Tassigny 										
											
Acteurs :	Commune										
Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :	Communication et accompagnement à la mise en œuvre du schéma cyclable										
Estimation prévisionnelle :	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Travaux : 25 k€</td> <td style="text-align: center;">S1</td> <td style="text-align: center;">S2</td> <td style="text-align: center;">S3</td> </tr> <tr> <td>k€</td> <td style="text-align: center;">29,774</td> <td style="text-align: center;">6,348</td> <td style="text-align: center;">2,571</td> </tr> </table>			Travaux : 25 k€	S1	S2	S3	k€	29,774	6,348	2,571
Travaux : 25 k€	S1	S2	S3								
k€	29,774	6,348	2,571								
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Priorité</td> <td colspan="2">Début d'opération</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3</td> <td><input type="checkbox"/> 2024</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026</td> </tr> </table>			Priorité	Début d'opération		<input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026		
Priorité	Début d'opération										
<input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026									
	Equipements : 14 k€ Coûts annuels (entretien) : 3 k€										



Fiche Action	Schéma des mobilités douces de la Ville de MENDE											
7	Thème 1 : Mise en œuvre des itinéraires du schéma des mobilités douces											
Libellé :	Circulation mixte en zone 30 et maillage du réseau cyclable											
Objectif général :	Construire un schéma vélo "tout public", aménager, sécuriser un réseau cyclable maillé continu											
Résumé de l'action :	<p>Le schéma cyclable comprend le réseau structurant pourvu d'aménagements, d'équipements et de signalisation spécifiques. Les voies en zone 30 maillent plus finement la ville, facilitant la mixité des modes de déplacement. La vitesse limitée des automobiles sécurise les cyclistes lorsque le profil de la voie ne permet pas de séparer les modes.</p>											
Contexte :	<p>Le centre historique de Mende est actuellement classée en zone de rencontre mais la signalisation n'est pas présente dans chaque rue. Afin d'assurer une circulation apaisée et donner la priorité aux piétons et cyclistes sur les automobilistes, la zone de rencontre doit être étendue sur l'axe de liaison entre le cœur historique et la "voie verte" du Lot par la rue Chanteronne.</p>											
Descriptif projet :	<p>Le schéma cyclable comprend le réseau structurant pourvu d'aménagements, d'équipements et de signalisation spécifiques. Les voies en zone 30 maillent plus finement la ville, facilitant la mixité des modes de déplacement. La vitesse limitée des automobiles sécurise ainsi les cyclistes lorsque le profil de la voie ne permet pas de séparer les modes.</p> <p>Le projet consiste à classer en zone 30 l'ensemble du réseau de voirie primaire de la Ville. Seule la RN88 restera limitée à 50 km/h de part et d'autre des boulevards (Av. des Gorges du Tarn, Av. Foch, Av. du Père Coudrin).</p> <p>La signalisation verticale s'implante aux entrées/sorties des axes en zone 30. Un marquage complémentaire peut être mis en œuvre sur quelques points sensibles avec réalisation d'aménagements de réduction des vitesses (abords des écoles, intersections dangereuses, long alignement droit...) : Bd Arnault, Allée Piencourt, Roubeyrolle, hôpital...</p> <p>Lorsque le trafic est supérieur à 4000 véhicules / jour, la cohabitation des automobiles (et poids lourds) avec les cyclistes n'est pas souhaitable. Le classement en zone 30 comprend ainsi l'Av. du 8 Mai et l'Av. P. Daudé qui seront dans un second temps intégrées au réseau structurant cyclable avec leur mise à sens unique et la mise en œuvre de bandes cyclables.</p> <p>Rue Bellevue, rue Becamel : 1400 m ; Av. V. Hugo 400 m ; Av. du 8 Mai 1700 m ; Rue Beuregard 440m (déjà 30 km/h) ; Av. P Daudé 550 m ; Allée des Soupirs, Allée P Doumer 650 m ; Rue Fg Montbel, quai Ptte Roubeyrolle 680 m ; Allée Piencourt 380 m ; Les Boulevards (partiel 30 km/h) 1200 m</p>											
												
Acteurs :	Commune											
Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :												
Estimation prévisionnelle :	<table border="1"> <tr> <td>Travaux : 28 k€</td> <td>Priorité</td> <td>Début d'opération</td> </tr> <tr> <td>Equipements : 16 k€</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3</td> <td><input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td>Coûts annuels (entretien) : 2 k€</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			Travaux : 28 k€	Priorité	Début d'opération	Equipements : 16 k€	<input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026	Coûts annuels (entretien) : 2 k€		
Travaux : 28 k€	Priorité	Début d'opération										
Equipements : 16 k€	<input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026										
Coûts annuels (entretien) : 2 k€												



Fiche Action	Schéma des mobilités douces de la Ville de MENDE																	
8	Thème 1 : Mise en œuvre des itinéraires du schéma des mobilités douces																	
Libellé :	Le cœur historique en zone 20 - zone de rencontre																	
Objectif général :	Construire un schéma vélo "tout public", aménager, sécuriser un réseau cyclable maillé continu																	
Résumé de l'action :	Complément de signalisation. Extension de la zone de rencontre (priorité aux piétons) au centre historique et à sa connexion à l'axe "voie verte" du Lot.																	
Contexte :	Le centre historique de Mende est actuellement classée en zone de rencontre mais la signalisation n'est pas présente dans chaque rue. Afin d'assurer une circulation apaisée et donner la priorité aux piétons et cyclistes sur les automobilistes, la zone de rencontre doit être étendue sur l'axe de liaison entre le cœur historique et la "voie verte" du Lot par la rue Chanteronne.																	
Descriptif projet :	<p>L'article R.110-2 définit une zone de rencontre comme :</p> <p>« Une section ou ensemble de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf disposition différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et les sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. »</p> <p>Il est proposé de classer en zone de rencontre l'ensemble du cœur historique de Mende compris à l'intérieur des boulevards Lucien Arnault, Théophile Roussel, Henri Bourrillon et boulevard du Soubeyran. Le projet consiste à compléter la signalisation existante pour indiquer la zone de rencontre à chaque rue pénétrant dans le centre historique (rue du Chastel, rue des Finets non signalées actuellement). Les rues Chanteronne, du Pont Notre Dame, de la Gare et le quai de Berlière seront également classées en zone de rencontre.</p> <p>Un marquage au sol à l'entrée de la zone de rencontre pourra être mis en oeuvre (en limitant l'impact sur la qualité patrimoniale et architecturale du site) .</p> <p>Dans la zone de rencontre, la vitesse est limitée à 20 km/h.</p> <p>Les trottoirs sont au niveau de la voirie afin d'encourager les piétons à occuper tout l'espace de la rue. La faible vitesse des véhicules motorisés devrait faciliter les circulations des vélos et des personnes à mobilité réduite. Les piétons étant prioritaires sur les véhicules motorisés et les cyclistes, ils peuvent par exemple traverser en tout endroit et à tout moment. Il n'y a donc pas de passage protégé dans une zone de rencontre</p>																	
Acteurs :	Commune																	
Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :																		
Estimation prévisionnelle :	<table border="1"> <tr> <td rowspan="2">Travaux :</td> <td>Priorité</td> <td colspan="2">Début d'opération</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3</td> <td><input type="checkbox"/> 2024</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td>Equipements : 5 k€</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Coûts annuels (entretien) :</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			Travaux :	Priorité	Début d'opération		<input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026	Equipements : 5 k€				Coûts annuels (entretien) :			
Travaux :	Priorité	Début d'opération																
	<input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026															
Equipements : 5 k€																		
Coûts annuels (entretien) :																		



Fiche Action	Schéma des mobilités douces de la Ville de MENDE						
9	Thème 1 : Mise en œuvre des itinéraires du schéma des mobilités douces						
Libellé :	Mise en œuvre d'un jalonnement des itinéraires cyclables						
Objectif général :	Construire un schéma vélo "tout public", aménager, sécuriser un réseau cyclable maillé continu						
Résumé de l'action :	Réalisation d'un plan de jalonnement des itinéraires cyclables puis mise en œuvre des panneaux de jalonnement directionnel						
Contexte :	La signalisation directionnelle existante s'adresse aux automobilistes. La réalisation et la sécurisation des itinéraires cyclables doit s'accompagner des équipements de signalétique destinés à valoriser les itinéraires et bien indiquer les pôles générateurs de déplacements.						
Descriptif projet :	<p>Réalisation d'un schéma directeur et d'un projet de signalisation des itinéraires cyclables à l'échelle de la ville.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 – choix des pôles et des mentions (services et équipements, quartiers...), identification des liaisons 2 – indications complémentaires (distance, temps de parcours, difficulté...) 3 – intégration de la V86 (vallée du Lot) et des boucles locales ou départementales 4 – identification des carrefours à équiper 5 – choix de la gamme matériel (panneaux, supports, dimensions, couleurs, logos...) 6 – consultation des entreprises de fourniture et pose 7 – Mise en place des panneaux (phasage) 						
	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="border: 1px solid green; padding: 5px;"> <p>Exemples de signalisation de jalonnement cyclable (schéma directeur à étudier)</p>   </div> </div>						
Acteurs :	Commune - Syndicat mixte bassin du Lot (V86)						
Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :							
Estimation prévisionnelle :	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"> Travaux : Equipements : : 17 k€ pour étude et suivi travaux (coûts des panneaux inclus dans fiches aménagements) Coûts annuels (entretien) : </td> <td style="width: 50%;"> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"> Priority <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 </td> <td style="width: 50%;"> Début d'opération <input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 </td> </tr> </table> </td> </tr> </table>			Travaux : Equipements : : 17 k€ pour étude et suivi travaux (coûts des panneaux inclus dans fiches aménagements) Coûts annuels (entretien) :	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"> Priority <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 </td> <td style="width: 50%;"> Début d'opération <input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 </td> </tr> </table>	Priority <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	Début d'opération <input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026
Travaux : Equipements : : 17 k€ pour étude et suivi travaux (coûts des panneaux inclus dans fiches aménagements) Coûts annuels (entretien) :	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"> Priority <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 </td> <td style="width: 50%;"> Début d'opération <input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 </td> </tr> </table>	Priority <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	Début d'opération <input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026				
Priority <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	Début d'opération <input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026						



Fiche Action	Schéma des mobilités douces de la Ville de MENDE										
10	Thème 1 : Mise en œuvre des itinéraires du schéma des mobilités douces										
Libellé :	Equipements de stationnement pour les vélos										
Objectif général :	Construire un schéma vélo "tout public", aménager, sécuriser un réseau cyclable maillé continu										
Résumé de l'action :	L'objectif est de développer une offre qualitative de supports de stationnement vélos sur le territoire communal au plus près des pôles générateurs de déplacement (zones d'activités, établissements scolaires, équipements administratifs, commerces, arrêts de transport en commun ...).										
Contexte :	Les emplacements de stationnement vélos sont insuffisants en centre-ville, notamment à proximité des commerces. Des boxes fermés sont localisés à la gare, au foirail et à la cité administrative, ils peuvent être complétés par des arceaux.										
Descriptif projet :	<p>Les équipements de stationnement pour les vélos constituent un maillon essentiel de la chaîne d'utilisation du vélo pour les déplacements du quotidien. Au-delà de la sécurisation des déplacements à vélo, il est important de faciliter le stationnement aux abords des pôles générateurs, en offrant des emplacements individuels et/ou collectifs tels que des arceaux, abris couverts ou box sécurisés.</p> <p>20 à 25 sites sont à équiper ou renouveler.</p> <p>Les arceaux (avec deux points d'attache) seront privilégiés.</p> <p>Les abris couverts simples peuvent être prévus pour 5 à 12 vélos. Le coût de revient (fourniture et pose) est 3 à 5 fois plus cher que l'arceau non protégé. Il existe des équipements complets pour accueillir une borne de recharge électrique ou une station de dépannage (petit outillage et gonfleur). Le secteur du pont de la planche Roubeyrolle pourrait accueillir une aire de stationnement abritée pour les cyclistes avec table et zone pique-nique.</p> 										
Acteurs :	Commune (programme Alvéole)										
Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :											
Estimation prévisionnelle :	<table border="1"> <tr> <td>Travaux :</td> <td>Priorité</td> <td>Début d'opération</td> </tr> <tr> <td>Equipements : 60 k€</td> <td><input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3</td> <td><input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td>Coûts annuels (entretien) : 2 k€</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		Travaux :	Priorité	Début d'opération	Equipements : 60 k€	<input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026	Coûts annuels (entretien) : 2 k€		
Travaux :	Priorité	Début d'opération									
Equipements : 60 k€	<input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026									
Coûts annuels (entretien) : 2 k€											



Fiche Action	Schéma des mobilités douces de la Ville de MENDE																			
11	Thème 1 : Mise en œuvre des itinéraires du schéma des mobilités douces																			
Libellé :	Aménagements de transition																			
Objectif général :	Construire un schéma vélo "tout public", aménager, sécuriser un réseau cyclable maillé continu																			
Résumé de l'action :	Les aménagements de transition sont rapides à mettre en œuvre et permettent de tester en grandeur réelle des projets de modification de voirie sans réaliser les infrastructures lourdes et définitives. Des modifications de sens de circulation et mise à sens unique pourront être testés, en particulier sur l'axe P. Daudé / Av. du 8 Mai et sur l'AV. Foch.																			
Contexte :	Certains axes très circulés ne peuvent être intégrés dans le réseau structurant des itinéraires cyclables à cause de la densité et des caractéristiques du trafic : plus de 10 000 véh/jour, nombreux poids lourds, différentiel de vitesse important, largeur de la chaussée trop faible pour séparer les modes (piétons / vélos / automobiles). Les solutions visant à réduire le niveau de trafic et aménager l'espace ne sont pas immédiates.																			
Descriptif projet :	<p>Les aménagements cyclables de transition se distinguent des aménagements conventionnels par leur rapidité de mise en service. Un simple arrêté de circulation par l'autorité investie du pouvoir de police permet de réaliser ce type d'aménagement.</p> <p>Le projet consiste à tester des configurations d'aménagement et de sens de circulation avec la mise en œuvre d'équipements temporaires.</p> <p>Les opérations les plus complexes seront réalisées par des entreprises spécialisées qui possèdent les matériaux à pose rapide et les équipes de maintenance ou d'intervention.</p> <p>Les produits à prévoir : marquage temporaire, balises (K5C, K5D), éventuellement des séparateurs physiques (K16, bloc béton)</p> <p>Organisation : exploitation temporaire allant de quelques jours à plusieurs semaines, avec astreinte et délai d'intervention ou de remise en l'état initial ne dépassant pas 24h.</p> <p>Les scénarios de circulation à tester :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à sens unique (entrant dans Mende) de l'avenue Foch, sortie par la petite Roubeyrolle maintenue à double sens : matérialisation de bandes cyclables - Mise à sens unique de l'avenue P. Daudé : matérialisation de bandes cyclables - Mise à sens unique de l'Avenue du 8 Mai 1945 : matérialisation de bandes cyclables - Mise à sens unique partielle de l'Allée Piencourt : matérialisation 																			
Acteurs :	Commune																			
Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :																				
Estimation prévisionnelle :	<table border="1"> <tr> <td rowspan="2">Travaux : 40 k€</td> <td>Priorité</td> <td colspan="3">Début d'opération</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3</td> <td><input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Equipements :</td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td>Coûts annuels (entretien) :</td> <td colspan="3"></td> </tr> </table>			Travaux : 40 k€	Priorité	Début d'opération			<input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026			Equipements :				Coûts annuels (entretien) :			
Travaux : 40 k€	Priorité	Début d'opération																		
	<input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026																		
Equipements :																				
Coûts annuels (entretien) :																				


Fiche Action	Schéma des mobilités douces de la Ville de MENDE						
12	Thème 1 : Mise en œuvre des itinéraires du schéma des mobilités douces						
Libellé :	Aménagements des trottoirs et cheminements piétons PMR						
Objectif général :	Favoriser les déplacements et les mobilités actives dans tous les quartiers urbanisés						
Résumé de l'action :	Aménagement et sécurisation des cheminements piétons / PMR . Mise aux normes des trottoirs et traversées piétonnes.						
Contexte :	La Ville de Mende est classée 6ème au baromètre des villes marchables (villes entre 5000 et 20000 habitants en 2021). Le ressenti en terme de sécurité est plutôt bon en centre-ville cependant des progrès sont attendus pour l'aménagement des traversées et carrefours, les secteurs des écoles, les obstacles et l'étroitesse de certains trottoirs.						
Descriptif projet :	<p>Plusieurs types d'actions sont programmées, dans la continuité des réfections de trottoirs déjà réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Linéaires de trottoirs à reprendre pour améliorer ou refaire le revêtement. o Elargissements ponctuels et mise en accessibilité (1.40 m minimum, abaissées, suppression des ressauts...) o Suppression ou déplacements d'obstacles (barrières, potelets, candélabres...) o Suppression du stationnement des véhicules (sauf vélos) à proximité des passages protégés (5 mètres minimum, mise en conformité avant le 26/12/2026) o BEV systématique (Bande d'éveil de vigilance) o Trottoirs traversant (le trottoir coupe la chaussée) : pour assurer la continuité du trottoir au niveau d'une petite rue perpendiculaire o Traversées surélevées et plateau traversant : pour faciliter la traversée d'une voie circulée par les piétons et cycles <div style="text-align: center;">  <p>Doc CEREMA</p> <p>Configuration d'une rue à 30 km/h</p> </div>						
Acteurs :	Commune						
Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :							
Estimation prévisionnelle :	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> Travaux : 500 k€ Equipements : Coûts annuels (entretien) : </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"> Priorité <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 </td> <td style="width: 50%;"> Début d'opération <input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 </td> </tr> </table> </td> </tr> </table>			Travaux : 500 k€ Equipements : Coûts annuels (entretien) :	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"> Priorité <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 </td> <td style="width: 50%;"> Début d'opération <input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 </td> </tr> </table>	Priorité <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	Début d'opération <input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026
Travaux : 500 k€ Equipements : Coûts annuels (entretien) :	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"> Priorité <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 </td> <td style="width: 50%;"> Début d'opération <input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 </td> </tr> </table>	Priorité <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	Début d'opération <input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026				
Priorité <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	Début d'opération <input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026						

Fiche Action	Schéma des mobilités douces de la Ville de MENDE										
13	Thème 1 : Mise en œuvre des itinéraires du schéma des mobilités douces										
Libellé :	Bandes cyclables sur l'Avenue Foch										
Objectif général :	Construire un schéma vélo "tout public", aménager, sécuriser un réseau cyclable maillé continu										
Résumé de l'action :	Requalification de l'Avenue Foch - bandes ou pistes cyclables et sens unique										
Contexte :	L'avenue Foch est l'axe historique entrant dans Mende par le Sud et la N88. Cette artère a perdu une partie de sa vocation commerciale et l'aménagement actuel ne valorise pas l'entrée de ville et la perspective sur la cathédrale										
Descriptif projet :	<p>La mise à sens unique diminuera fortement le trafic de l'avenue qui peut ainsi être requalifiée et embellie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bandes cyclables (ou de préférence piste séparée par des bordures) - élargissement ponctuel des trottoirs - possibilité d'aménagements paysagers - réduction des nuisances (sonores et pollutions) avec diminution du trafic PL - Traitement de l'intersection boulevard et rue d'Aigues Passes. 										
											
Acteurs :	Commune - DIR (report circulation sur Roubeyrolle sens sortant)										
Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :											
Estimation prévisionnelle :	<table border="1"> <tr> <td>Travaux : 245 k€</td> <td>Priorité</td> <td>Début d'opération</td> </tr> <tr> <td>Equipements : 15 k€</td> <td><input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3</td> <td><input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027</td> </tr> <tr> <td>Coûts annuels (entretien) :</td> <td></td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2027 et suivantes</td> </tr> </table>		Travaux : 245 k€	Priorité	Début d'opération	Equipements : 15 k€	<input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027	Coûts annuels (entretien) :		<input checked="" type="checkbox"/> 2027 et suivantes
Travaux : 245 k€	Priorité	Début d'opération									
Equipements : 15 k€	<input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027									
Coûts annuels (entretien) :		<input checked="" type="checkbox"/> 2027 et suivantes									

Fiche Action	Schéma des mobilités douces de la Ville de MENDE											
14	Thème 1 : Mise en œuvre des itinéraires du schéma des mobilités douces											
Libellé :	Aménagements cyclables sur l'Allée Piencourt											
Objectif général :	Construire un schéma vélo "tout public", aménager, sécuriser un réseau cyclable maillé continu											
Résumé de l'action :	Requalification de l'Allée Piencourt - bandes cyclables et sens unique partiel											
Contexte :	L'allée Piencourt est un axe majeur reliant la vallée du lot au centre historique et à la mairie. Le trafic y est faible et le profil en travers relativement important (12 à 15 m).											
Descriptif projet :	<p>Le projet consiste à limiter le trafic depuis le pont de Berlière dans le "sens montant" aux accès de l'école Bonijol et au gymnase. La voie centrale de Tourne A Gauche peut être supprimée. Le resserrement des deux voies de circulation permet de libérer des espaces pour des bandes cyclables ou des pistes en site propre. La requalification de l'allée Piencourt est liée à d'autres projets d'aménagement urbain :</p> <ul style="list-style-type: none"> - restructuration de la place Ch De Gaulle (Mairie) - aménagement du carrefour de la rue des Clapiers (double sens vers Rue du Torrent afin d'apaiser la circulation sur le quai de Berlière) - inversion des sens unique pour accéder au parking du Pré Viva) 											
												
Acteurs :	Commune											
Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :												
Estimation prévisionnelle :	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Travaux : 160 k€</td> <td style="width: 25%;"> Priorité <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 </td> <td style="width: 25%;"> Début d'opération <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027 <input checked="" type="checkbox"/> 2027 et suivantes </td> </tr> <tr> <td>Equipements : 12 k€</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Coûts annuels (entretien) :</td> <td colspan="2"></td> </tr> </table>			Travaux : 160 k€	Priorité <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3	Début d'opération <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027 <input checked="" type="checkbox"/> 2027 et suivantes	Equipements : 12 k€			Coûts annuels (entretien) :		
Travaux : 160 k€	Priorité <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3	Début d'opération <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027 <input checked="" type="checkbox"/> 2027 et suivantes										
Equipements : 12 k€												
Coûts annuels (entretien) :												



Fiche Action	Schéma des mobilités douces de la Ville de MENDE										
15	Thème 1 : Mise en œuvre des itinéraires du schéma des mobilités douces										
Libellé :	Bandes cyclables sur l'Avenue Paulin Daudé										
Objectif général :	Construire un schéma vélo "tout public", aménager, sécuriser un réseau cyclable maillé continu										
Résumé de l'action :	Requalification de l'Avenue Paulin Daudé - bandes cyclables et sens unique										
Contexte :	L'avenue P. Daudé est un axe circulée, desservant des établissements scolaires et sportifs, et facilitant le transit depuis la N88 nord vers le viaduc de Rieucros (route du Chastel Nouvel ou rocade vers N88 sud)										
Descriptif projet :	<p>Le projet consiste à limiter le trafic sur l'avenue pour sécuriser les traversées et les modes doux devant les établissements scolaires La mise à sens unique s'accompagne de la matérialisation de bandes cyclables (dans les deux sens de circulation)</p> 										
Acteurs :	Commune - Département - Région (Lycée - desserte transports)										
Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :											
Estimation prévisionnelle :	<table border="1"> <tr> <td>Travaux : 18k€</td> <td>Priorité</td> <td>Début d'opération</td> </tr> <tr> <td>Equipements : 8 k€</td> <td><input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3</td> <td><input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027</td> </tr> <tr> <td>Coûts annuels (entretien) :</td> <td></td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2027 et suivantes</td> </tr> </table>		Travaux : 18k€	Priorité	Début d'opération	Equipements : 8 k€	<input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027	Coûts annuels (entretien) :		<input checked="" type="checkbox"/> 2027 et suivantes
Travaux : 18k€	Priorité	Début d'opération									
Equipements : 8 k€	<input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027									
Coûts annuels (entretien) :		<input checked="" type="checkbox"/> 2027 et suivantes									



Fiche Action	Schéma des mobilités douces de la Ville de MENDE											
16	Thème 1 : Mise en œuvre des itinéraires du schéma des mobilités douces											
Libellé :	Bandes cyclables sur l'Avenue du 8 Mai 1945											
Objectif général :	Construire un schéma vélo "tout public", aménager, sécuriser un réseau cyclable maillé continu											
Résumé de l'action :	Requalification de l'Avenue du 8 Mai 1945 - bandes cyclables et sens unique											
Contexte :	L'avenue du 8 Mai 1945 est un axe circulée, desservant l'hôpital, et facilitant le transit depuis la N88 nord vers le viaduc de Rieucros (route du Chastel Nouvel ou rocade vers N88 sud)											
Descriptif projet :	<p>Le projet consiste à limiter le trafic sur l'avenue pour sécuriser la circulation (réduction des vitesses, moins de manœuvres et de risques de collisions) et faciliter les liaisons cyclables entre les quartiers nord, l'hôpital et l'axe cyclable du Lot.</p> <p>La mise à sens unique (sens montant) s'accompagne de la matérialisation de bandes cyclables (dans les deux sens de circulation).</p> <p>Le sens unique est mis en place entre l'avenue de la gare et l'accès à l'hôpital. Une zone 30 avec double sens est maintenue entre le viaduc de Rieucros et l'accès à l'hôpital.</p>											
												
Acteurs :	Commune - Département - Hôpital (accès secours, organisation des parkings)											
Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :												
Estimation prévisionnelle :	<table border="1"> <tr> <td>Travaux : 61 k€</td> <td>Priorité</td> <td>Début d'opération</td> </tr> <tr> <td>Equipements : 22 k€</td> <td><input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3</td> <td><input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027</td> </tr> <tr> <td>Coûts annuels (entretien) :</td> <td></td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2027 et suivantes</td> </tr> </table>			Travaux : 61 k€	Priorité	Début d'opération	Equipements : 22 k€	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027	Coûts annuels (entretien) :		<input checked="" type="checkbox"/> 2027 et suivantes
Travaux : 61 k€	Priorité	Début d'opération										
Equipements : 22 k€	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027										
Coûts annuels (entretien) :		<input checked="" type="checkbox"/> 2027 et suivantes										


Fiche Action	Schéma des mobilités douces de la Ville de MENDE										
17	Thème 2 : Développement des services pour les vélos										
Libellé :	Service de location de vélos (VAE)										
Objectif général :	Proposer des services-vélo au grand public pour faciliter l'usage du vélo au quotidien										
Résumé de l'action :	Aide à la mise en place d'un service de location de vélo (VAE) de courte, moyenne et longue durée										
Contexte :	Un dispositif existe avec l'ALM, des prestataires et magasins proposent aussi des formules mais il n'y a pas de concertation ni de complémentarité.										
Descriptif projet :	<p>Le projet consiste à structurer un dispositif de location de VAE pour les administrés de la Ville (le cas échéant pour les visiteurs). Un des objectifs est de favoriser le « passage à l'achat » après la période de location. La commune peut financer l'acquisition de vélos et participer à la définition du service (structure associative, professionnel du domaine...).</p> <p>Fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Abonnement des adhérents (cibler les Mendois et usagers du quotidien en priorité plutôt que les touristes) o Mise à disposition d'un vélo et certains accessoires (antivol, gilet jaune...) o Gestion du point de retrait et dépôt des vélos par la Commune ou l'un de ses partenaires (association ALM, vélociste ou commerçant...) o Maintenance des vélos confiée par contrat annuel à une association locale ou un prestataire privé o Locations à la semaine ou au mois (30 à 50 € pour un mois) o Possibilité de location avec option d'achat (par exemple location sur un an avec option d'achat à l'issue de la période) o Adaptation des tarifs : tarifs réduits étudiants, apprentis, saisonniers... 										
Acteurs :	Commune - Associations (ALM) - Vélocistes locaux										
Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :	Animation du service (événement, fête du vélo...), accompagnement aux changements de pratique, valorisation des itinéraires (sécurité, jalonement), mise en place d'équipements de stationnement et bornes de réparation libre-service, communication (presse, internet, entreprises...).										
Estimation prévisionnelle :	<table border="1"> <tr> <td>Travaux :</td> <td>Priorité</td> <td>Début d'opération</td> </tr> <tr> <td>Equipements :</td> <td><input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027</td> </tr> <tr> <td>Coûts annuels (entretien) : 23 k€</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		Travaux :	Priorité	Début d'opération	Equipements :	<input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027	Coûts annuels (entretien) : 23 k€		
Travaux :	Priorité	Début d'opération									
Equipements :	<input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027									
Coûts annuels (entretien) : 23 k€											



Fiche Action	Schéma des mobilités douces de la Ville de MENDE												
18	Thème 2 : Développement des services pour les vélos												
Libellé :	Bornes de réparation de vélos												
Objectif général :	Proposer des services-vélo au grand public pour faciliter l'usage du vélo au quotidien												
Résumé de l'action :	Mise en place de 3 bornes de réparation et de gonflage - 2 sur l'axe vallée du Lot, 1 au foirail (OT)												
Contexte :	Il n'y a pas de borne de réparation autonome sur Mende. Les vélocistes ne sont pas implantés en cœur de ville ni aux abords de l'axe vallée du Lot.												
Descriptif projet :	<p>Les équipements, petits outillage et gonflage, pour les cyclistes sont utilisés autant par les cyclistes au quotidien que par les cyclotouristes et usagers des grands itinéraires cyclables comme la V86</p> <p>Ce type d'équipement est accessible à toute heure de la journée y compris le week-end, il participe à l'image du territoire accueillant pour les cyclistes (toutes catégories de public).</p> <p>3 bornes pourront être mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - secteur foirail / office du tourisme - bord du Lot vers le Pont Notre Dame ou Le Chapitre - bord du Lot vers la Vernède 												
Acteurs :	Commune - Département (Tourisme) - Communauté de Communes - Syndicat mixte bassin du Lot (V86)												
Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :	Equipements pouvant être couplés à une borne de recharge pour VAE. En lien avec le développement et la "mise en tourisme" de l'itinéraire V86 Vallée du Lot à vélo.												
Estimation prévisionnelle :	<table border="1"> <tr> <td rowspan="2">Travaux :</td> <td>Priorité</td> <td>Début d'opération</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3</td> <td><input type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027</td> </tr> <tr> <td>Equipements : 7 k€</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Coûts annuels (entretien) : 1 k€</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		Travaux :	Priorité	Début d'opération	<input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027	Equipements : 7 k€			Coûts annuels (entretien) : 1 k€		
Travaux :	Priorité	Début d'opération											
	<input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027											
Equipements : 7 k€													
Coûts annuels (entretien) : 1 k€													






Fiche Action	Schéma des mobilités douces de la Ville de MENDE											
19	Thème 2 : Développement des services pour les vélos											
Libellé :	Bornes de recharge VAE											
Objectif général :	Proposer des services-vélo au grand public pour faciliter l'usage du vélo au quotidien											
Résumé de l'action :	Mise en place de 2 bornes de recharge pour Vélo à Assistance électrique (VAE) sur l'axe vallée du Lot et en centre-ville (proximité Foirail , OT)											
Contexte :	Il n'y a pas de borne de recharge pour les vélos à assistance électrique. Les vélocistes ne sont pas implantés en cœur de ville ni aux abords de l'axe vallée du Lot.											
Descriptif projet :	<p>Les bornes de recharge pour vélos à assistance électrique (VAE) seront mises en place pour répondre aux besoins des cyclistes, ceux qui parcourent les itinéraires cyclables de la région, les visiteurs du centre-ville mais également les utilisateurs du quotidien.</p> <p>Des bornes de recharge rapide permettent une charge accélérée du matériel (entre 30 et 90 minutes selon les modèles). Ces bornes s'adaptent à la plupart des batteries et ne nécessitent pas de transporter son propre chargeur. Les prises et câblages doivent être sécurisés (risque de vol et dégradation) et l'implantation à proximité d'un lieu passant et surveillé sera proposée : la place du Foirail, le Pont Notre Dame (local ALM à proximité) ou la gare SNCF.</p> <p>Des prises USB permettent aux cyclistes de recharger leurs téléphones portables ou petits appareils électroniques.</p>											
												
Acteurs :	Commune - Département (Tourisme) - Enedis - Communauté de Communes - Syndicat mixte bassin du Lot (V86)											
Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :	<p>Equipements pouvant être couplés à une borne de réparation.</p> <p>En lien avec le développement et la "mise en tourisme" de l'itinéraire V86 Vallée du Lot à vélo.</p>											
Estimation prévisionnelle :	<table border="1"> <tr> <td>Travaux :</td> <td>Priorité</td> <td>Début d'opération</td> </tr> <tr> <td>Equipements : 18 k€</td> <td><input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3</td> <td><input type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027</td> </tr> <tr> <td>Coûts annuels (entretien) : 1 k€</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			Travaux :	Priorité	Début d'opération	Equipements : 18 k€	<input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027	Coûts annuels (entretien) : 1 k€		
Travaux :	Priorité	Début d'opération										
Equipements : 18 k€	<input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027										
Coûts annuels (entretien) : 1 k€												

Fiche Action	Schéma des mobilités douces de la Ville de MENDE														
20	Thème 2 : Développement des services pour les vélos														
Libellé :	ateliers de réparation de vélos														
Objectif général :	Proposer des services-vélo au grand public pour faciliter l'usage du vélo au quotidien														
Résumé de l'action :	La commune finance des ateliers de réparation destinés au grand public , par exemple lors de manifestation sportive, évènements lié au vélo, marché...														
Contexte :	De très nombreux habitants ont un vélo chez eux, parfois ancien et récupéré sans achat auprès d'un vendeur spécialisé. Tous ne maîtrisent pas les bases de l'entretien et de la réparation. Les pannes mineures et opérations d'entretien peuvent facilement être réalisées chez soit après une brève "formation" par un spécialiste.														
Descriptif projet :	<p>Proposer des ateliers d'autoréparation supervisés par des spécialistes afin de permettre aux cyclistes de réparer et entretenir eux-mêmes leur vélo.</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition de matériel et outillage - conseil par des spécialistes (association) - récupération et recyclage de vélos (en lien avec recyclerie...) <p>Ces ateliers peuvent être réalisés ponctuellement (par exemple 2 au printemps et 2 à l'automne), éventuellement en itinérance dans plusieurs quartiers mendois.</p> <div style="text-align: center;">  </div>														
Acteurs :	Commune - Associations (ALM) - Vélocistes locaux														
Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :															
Estimation prévisionnelle :	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td rowspan="2">Travaux :</td> <td>Priorité</td> <td colspan="2">Début d'opération</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027</td> </tr> <tr> <td>Equipements :</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Coûts annuels : 3,7 k€</td> <td colspan="2"></td> </tr> </table>			Travaux :	Priorité	Début d'opération		<input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027	Equipements :			Coûts annuels : 3,7 k€		
Travaux :	Priorité	Début d'opération													
	<input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027													
Equipements :															
Coûts annuels : 3,7 k€															

Fiche Action	Schéma des mobilités douces de la Ville de MENDE										
21	Thème 2 : Développement des services pour les vélos										
Libellé :	apprentissage du vélo - vélo école										
Objectif général :	Proposer des services-vélo au grand public pour faciliter l'usage du vélo au quotidien.										
Résumé de l'action :	La commune finance des séances d'apprentissage du vélo pour les jeunes ou le grand public.										
Contexte :	Le mode de déplacement à vélo n'est pas encore courant sur le territoire communal. Un sentiment d'insécurité (trafic automobile, comportements) n'incite pas les personnes les moins aguerries à prendre leur vélo et s'insérer dans la circulation, les enfants et certaines personnes plus vulnérables ont aussi parfois besoins de conseils et d'être rassurés.										
Descriptif projet :	<p>Permettre l'acquisition des bases nécessaires aux déplacements réguliers à vélo. Cet apprentissage passe par la transmission de compétences techniques (équilibre, trajectoire, etc.), mais aussi de savoir-être (cohabitation avec les autres usagers, règles de sécurité, etc.).</p> <p>Cet apprentissage se destine aux enfants mais également aux adultes (base du programme national Savoir Rouler à Vélo)</p> <p>Des spécialistes (moniteur, animateur...) peuvent intervenir avec des vélos fournis par une association, la Collectivité, les particuliers ou des professionnels.</p> <p>Une séance peut être organisée dans un local et en extérieur, au sein d'une association ou d'un espace public mis à disposition par la commune.</p>										
											
Acteurs :	Commune - Associations (ALM)										
Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :											
Estimation prévisionnelle :	<table border="1"> <tr> <td>Travaux :</td> <td>Priorité</td> <td>Début d'opération</td> </tr> <tr> <td>Equipements :</td> <td><input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027</td> </tr> <tr> <td>Coûts annuels : 4,6 k€</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		Travaux :	Priorité	Début d'opération	Equipements :	<input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027	Coûts annuels : 4,6 k€		
Travaux :	Priorité	Début d'opération									
Equipements :	<input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027									
Coûts annuels : 4,6 k€											

Fiche Action	Schéma des mobilités douces de la Ville de MENDE												
22	Thème 3 : Communication et animation												
Libellé :	Conception et réalisation d'éléments de communication												
Objectif général :	Faire connaître la politique vélo menée par la ville de Mende												
Résumé de l'action :	Conception, réalisation, impression de cartographie (itinéraires) et livret pédagogique et informatif												
Contexte :	Le mode de déplacement à vélo n'est pas encore courant sur le territoire communal. Le potentiel est cependant important sur de très nombreuses voies peu circulées. L'aménagement du réseau d'itinéraires cyclables devra s'accompagner d'une campagne de promotion et de communication.												
Descriptif projet :	<p>En parallèle à la réalisation du schéma cyclable qui s'étalera sur plusieurs années, la commune doit faire connaître à toute la population les itinéraires et services proposés. Le service communication de la commune, en lien avec les services techniques et associations, réalisera un plan de communication destiné à différents publics : habitants, visiteurs, scolaires...</p> <p>La cartographie est destinée à être affichée (Carte des Relais d'Information Services), diffusée à la population et accessible sur les sites internet (Commune, Territoire, promotion du vélo...).</p> <p>Des panneaux explicatifs sont à prévoir pour les nouveaux aménagements (exemple CVCB)</p> <p>Un livret pédagogique recensera l'ensemble des actions (schéma d'itinéraires, travaux, services et équipements, manifestations, sensibilisation écomobilité, conseils...) et pourra être largement diffusé.</p> <p>Détail des actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Conception et réalisation d'éléments de communication (cartographie, livret pédagogique...) o Impression cartographie des itinéraires cyclables o Conception livret pédagogique et d'animation o Impression et diffusion du livret vélo <div style="text-align: center;">  </div>												
Acteurs :	Commune												
Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :													
Estimation prévisionnelle :	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td rowspan="2">Travaux :</td> <td>Priorité</td> <td>Début d'opération</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027</td> </tr> <tr> <td>Equipements : 11,5 k€</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Coûts annuels (entretien) :</td> <td colspan="2"></td> </tr> </table>		Travaux :	Priorité	Début d'opération	<input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027	Equipements : 11,5 k€			Coûts annuels (entretien) :		
Travaux :	Priorité	Début d'opération											
	<input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027											
Equipements : 11,5 k€													
Coûts annuels (entretien) :													

Fiche Action	Schéma des mobilités douces de la Ville de MENDE											
23	Thème 3 : Communication et animation											
Libellé :	Organisation fête du vélo (stands, animations, goodies...)											
Objectif général :	Faire connaître la politique vélo menée par la ville de Mende											
Résumé de l'action :	Evènement festif (s'inspirer de Mai à vélo) , avec expo, challenge, bourse d'échange, journée sans voiture...											
Contexte :	Le mode de déplacement à vélo n'est pas encore courant sur le territoire communal. Des initiatives autour de la piétonisation du centre-ville et la promotion du vélo sont parfois organisées mais il manque un évènement d'ampleur pour inciter à plus de pratique au quotidien pour aller travailler ou faire les courses en centre-ville.											
Descriptif projet :	<p>Organisation d'une fête du vélo, qui sera organisé chaque année à Mende. L'évènement peut être réalisé par exemple dans le cadre d'une manifestation « nationale » type Mai à vélo (Ministère, ADEME, AF3v, FUB...), la semaine européenne de la mobilité en septembre ou la semaine de la marche et du vélo au collège...</p> <p>L'objectif est de tendre vers une augmentation de la part modale du vélo dans la ville de Mende.</p> <p>Diverses actions pour promouvoir la pratique du vélo peuvent être organisées dans Mende (centre-ville et quartiers) :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Challenge interentreprises, administrations et écoles... o Rencontres associations et partenaires o Exposition o Stands et conseils sur le vélo et son utilisation o Bourse d'échange <p>Une journée « sans voitures » sera également programmée dans le cadre de la fête du vélo.</p>											
Acteurs :	Commune - Communauté de communes - Associations (ALM, Sport...) - vélocistes locaux - ressourcerie...											
Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :												
Estimation prévisionnelle :	<table border="1"> <tr> <td>Travaux :</td> <td>Priorité</td> <td>Début d'opération</td> </tr> <tr> <td>Equipements :</td> <td><input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027</td> </tr> <tr> <td>Coûts annuels : 9,2 k€</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			Travaux :	Priorité	Début d'opération	Equipements :	<input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027	Coûts annuels : 9,2 k€		
Travaux :	Priorité	Début d'opération										
Equipements :	<input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027										
Coûts annuels : 9,2 k€												

Fiche Action	Schéma des mobilités douces de la Ville de MENDE										
24	Thème 3 : Communication et animation										
Libellé :	Communication et accompagnement à la mise en œuvre du schéma cyclable										
Objectif général :	Faire connaître la politique vélo mende par la ville de Mende										
Résumé de l'action :	Communication au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions du schéma cyclable, en particulier pour les aménagements qui modifient la circulation ou la réglementation.										
Contexte :	Le mode de déplacement à vélo n'est pas encore courant sur le territoire communal. Le potentiel est cependant important sur de très nombreuses voies peu circulées. L'aménagement du réseau d'itinéraires cyclables devra s'accompagner d'une campagne de promotion et de communication.										
Descriptif projet :	<p>La ville communiquera sur l'avancée des réalisations du schéma cyclable au fur et à mesure de leurs réalisations. Préalablement, en phase travaux, et lors des mises en service, il est nécessaire de présenter les opérations d'aménagement et de modification des circulations pour ne pas surprendre les riverains et les usagers. Certains aménagements nécessiteront aussi des explications quand au fonctionnement et aux règles de circulation (aménagement de CVCB, principes de vélo-rue, modification de carrefours et gestion des priorités ...).</p> <p>L'accompagnement sera conduit par des spécialistes des aménagements urbains et les services communication et voirie de la Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Informations préalables au chantier (affichage, presse, réunion...) o Présentation au grand public et aux riverains concernés o Suivi et évaluation des mesures (travaux, test de circulation)... 										
Acteurs :	Commune										
Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :											
Estimation prévisionnelle :	<table border="1"> <tr> <td>Travaux :</td> <td>Priorité</td> <td>Début d'opération</td> </tr> <tr> <td>Equipements : 9,2 k€</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td>Coûts annuels (entretien) :</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		Travaux :	Priorité	Début d'opération	Equipements : 9,2 k€	<input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026	Coûts annuels (entretien) :		
Travaux :	Priorité	Début d'opération									
Equipements : 9,2 k€	<input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026									
Coûts annuels (entretien) :											

Monsieur le Maire remercie Monsieur Jean Clerc et Monsieur Olivier MEYRUEIS pour leur présentation. Le cabinet consultant (Groupement EGIS et Alice) a été aidé par l'agence Lozérienne de la Mobilité et le CEREMA.

Il poursuit : « Nous sommes partis d'un constat : avec l'ouverture de la rocade Ouest, la circulation sur la ville a été modifiée. Il y a moins de camions sur l'avenue du 8 mai et l'avenue Georges Clemenceau.

Depuis quelques années, une étude est en cours pour rendre la ville plus facile en mobilité douce, dont le vélo. Nous avons mis en place certaines bandes cyclables et les aménagements urbains sur les boulevards, par exemple, qui permettent aux personnes à

mobilité réduite de circuler plus facilement. L'idée c'était d'aller plus loin pour avoir quelque chose de plus cohérent à l'échelle de la ville et donc d'intégrer, non pas uniquement la mobilité douce, mais toute la circulation, notamment des véhicules légers ou lourds. Un nouveau chantier est donc lancé à court terme sur les bords du Lot. Ensuite, la rue Chanteronne sera aménagée. Nous réfléchissons aussi, comme le disait Olivier Meyrueis tout à l'heure, à faire des essais de circulation à sens unique sur certaines avenues pour voir les effets produits, tout cela en concertation avec les riverains, qui seront les premiers impactés. C'est un travail sur le long terme qui démarre avec ce schéma des mobilités. »

M. Bruno Portal : « Bien entendu, nous sommes à 200 % pour les mobilités douce et nous reconnaissons le travail important qui a été accompli jusqu'à maintenant. Nous validons la mise en sens unique de certaines avenues afin d'apporter de la sécurité aux usagers qui n'utilisent pas comme moyen de locomotion la voiture. Il y a un problème que j'ai soulevé lors des réunions du comité consultatif citoyen, et je suis étonné que jusqu'à présent personne ne l'aborde alors qu'avec la RN 88 nous avons un trafic de poids-lourds qui est important. Dans le sens est-ouest, mettre l'avenue Foch en sens unique me semble tout à fait approprié pour sécuriser une piste cyclable. Par contre, c'est dans l'autre sens que le premier scénario ne nous convient pas.

Pour deux raisons : premièrement, parce qu'il consiste à faire passer sept jours sur sept des centaines de camions devant deux établissements scolaires importants pour ensuite les faire monter, avenue du 8 mai, jusqu'au viaduc de Rieucros; alors ces poids-lourds vont non seulement générer de l'insécurité pour les scolaires, mais aussi des nuisances sonores importantes et de la pollutionSans oublier la difficulté de faire cohabiter des poids-lourds et des vélos, notamment dans le virage à la sortie de l'hôpital. Alors, pour toutes ces raisons, je maintiens notre proposition qui consiste simplement à faire passer les poids-lourds dans le sens ouest-est par la petite Roubeyrolle qui serait mise en sens unique, pour pouvoir mettre une piste cyclable, jusqu'au rond-point de la bête, tout en faisant un petit aménagement pour sécuriser la sortie de l'école Michel Del Castillo.

Nous espérons Monsieur le Maire que vous allez privilégier la sécurité avant tout. Nous vous faisons confiance et nous allons voter favorablement pour l'ensemble du schéma. Dernier point, la Région vient de voter, un budget, un plan à 100 millions d'euros ; l'an dernier, il y en avait un à 75 millions d'euros, alors nous espérons que vous avez sollicité suffisamment la Région pour faire une vraie voie verte et continue le long des berges du Lot. Pour cela, il faudrait envisager des passerelles pour les mobilités douces qui seraient au niveau du pont de Berlière intéressantes pour éviter le rond-point à des vélos ; et une autre passerelle suspendue au niveau du parking de la Halle St Jean qui permettrait de récupérer la piste cyclable du jardin d'Hyper U, et cela éviterait la route du Chapitre. Il faut surtout penser à la sécurité, notamment les scolaires et abandonner le scénario n°1.»

Monsieur le Maire : « Je ne crois pas que nous ayons dit que nous allions mettre en sens unique l'avenue Paulin Daudé et l'avenue du 8 mai. Cela fait partie des réflexions, nous avons présenté toutes les réflexions sur lesquelles nous sommes allés, mais nous n'avons jamais dit cela ; En tout état de cause, ce n'est pas la finalité du schéma qui a été présentée, ce n'est pas ce qui a été retenu. Quatre scénarios ont été proposés et au final nous vous proposons un scénario à court terme, principalement avec l'aménagement de la voie verte le long du Lot, puis après, avec d'autres aménagements et d'autres études sur le moyen ou

long terme, sur des mises en circulation différentes. L'avenue Foch fera peut-être partie des premières.

Ensuite, je crois que nous sommes dans le bon timing. Avec les financements, l'État promet des financements, la Région vient de délibérer.

Concernant les passerelles, tout le monde veut des passerelles ! Vous, vous en proposez deux ; il faudrait rajouter celle du multimodal et celle aussi du lycée Chaptal ; mais par rapport au budget de la commune ... Nous avons certes des finances saines, mais tout de même, il y a d'autres investissements à faire, et on ne pourra pas faire des passerelles partout, sans parler du coût de leur entretien ensuite et leur remplacement lorsqu'elles deviennent obsolètes ».

Monsieur Karim Abed : « Sur le schéma qui nous a été présenté aujourd'hui, je reprends un petit peu ce qui a été dit auparavant, c'est-à-dire qu'il faut saluer le travail qui a été fait. C'est un gros travail effectivement, qui a pris du temps.

Sur le schéma des mobilités, bien entendu, je pense qu'il y a un consensus entre nous, sur la nécessité de le mettre en œuvre, on part d'assez loin, compte tenu des handicaps qu'on a au niveau de de la ville. Parallèlement aux propositions qui ont été émises, il y a quelque chose qui nous interpelle, alors ce n'est pas directement lié au schéma qui nous a été présenté, c'est que nous faisons totalement abstraction du cœur de ville. Lorsque l'on parle du schéma des mobilités douces, le sujet du cœur de ville historique n'est absolument pas envisagé ou appréhendé. Or, nous sommes certainement, sans risque de grosse erreur, le dernier chef-lieu à ne pas avoir de cœur de ville exclusivement réservé aux piétons ; et le sujet n'est absolument pas abordé dans le cas de ce schéma, ce qui est quand même très surprenant. Alors c'est vrai que c'est un sujet très sensible pour tous les mendois, je vous l'accorde, il n'y a pas de souci, mais il va falloir que les gens se positionnent clairement d'une façon ou d'une autre sur ce sujet, sur le devenir du cœur de ville ; cela sera peut-être un thème de campagne pour les prochaines élections, d'ailleurs.

Ceci dit, il nous est présenté 25 actions et on s'engage au niveau financier sur plus de deux millions d'euros. Ce qui nous pose problème, c'est que - alors on est pas du tout dans une question d'avoir confiance ou pas confiance en vous, Monsieur Laurent Suau, comme dit précédemment, nous ne sommes pas dans cette optique - ce qui nous pose problème, c'est de vous donner un chèque en blanc pour trois ans, parce que je vous rappelle que la mise en œuvre des actions est programmée de 2024 à 2027, et que nous serons largement au-delà du mandat de cette majorité municipale, et que deux millions d'euros, c'est un gros investissement.

En vous donnant un blanc-seing, en étant d'accord avec vous, connaissant un petit peu, au bout de quatre ans, comment vous fonctionnez, Monsieur Laurent Suau, si l'on a le malheur, dans six mois, douze mois, de demander des correctifs, des rectificatifs, etc, vous allez, comme d'habitude, nous dire : « vous l'avez approuvé et vous revenez en arrière ».

Donc nous ne l'approuverons pas du tout aujourd'hui, nous ne nous opposerons pas parce qu'il serait absurde de s'opposer au principe de développer les mobilités douces mais prudence – c'est notre règle de fonctionnement avec vous, Monsieur Laurent Suau - nous allons donc nous abstenir sur ce plan parce qu'il y a quand même le risque avéré, et cela sera ma conclusion, d'une usine à gaz que vous nous présentez aujourd'hui, où il y a beaucoup d'interrogations, des choix qui ne sont pas figés, d'enjeux de circulation qui peuvent avoir des conséquences sur la qualité de vie des mendois, donc pour toutes ces raisons, nous ne

vous signerons pas un chèque en blanc pour trois ans, et nous nous abstiendrons prudemment ».

Monsieur le Maire : « Je vois que vous êtes déjà en campagne. Ce n'est que dans deux ans, vous avez le temps !

Sur le sujet du centre-ville, c'est votre positionnement, je ne suis pas étonné, c'est systématique depuis 2020 ; systématiquement, sur tous les sujets, vous trouvez quelque chose à redire. Mais en même temps, vous avez reconnu au départ le gros travail qui a été fait et l'intérêt de ce schéma des mobilités douces. Donc nous allons le mettre en œuvre, Monsieur Abed, même si vous n'êtes pas d'accord. Sur les investissements, nous allons les porter au fur et à mesure, en fonction, bien évidemment, des enjeux qui sont développés dans ce schéma et en fonction des subventions que nous allons pouvoir récupérer auprès des financeurs.

L'autre enjeu qui est important, et qui a été souligné par M. Olivier Meyrueis, c'est le lien qu'il va y avoir à partir du 1^{er} janvier 2025 avec le nouveau « Transport Urbain Mendois », peut-être changera-t-il de nom ! Nous allons donc développer des investissements et bien évidemment, il faut que tout cela soit en étroite relation avec l'équipement qui nous amène vers l'extérieur, notamment le TER ou le bus LIO ; Il y a la possibilité dans le transport Urbain de pouvoir voyager avec son vélo (portes bagages prévus à cet effet sur les bus) ».

Mme SOULIER tient à souligner que la priorité de ce schéma devrait être la création d'une voie/desserte permettant aux véhicules la sortie de Ramilles sur le rond-point de l'avenue Alain BERTRAND ; en cas d'accident, cela pourrait permettre un désengorgement de cette zone.

En réponse, Monsieur le Maire rappelle que ce point fait l'objet d'études depuis près de 5 ans. La halle de Ramilles a été inaugurée en 2008. Le sujet est sur la table depuis un bon moment, rappelle-t-il. Il existe des contraintes liées à des propriétés privées, à la géologie, au terrain, aux circonstances économiques, d'espace et celles-ci doivent être respectées. « Ce n'est pas un sujet facile, ceci-dit, si un accident grave se produisait dans ce secteur, il y a la possibilité de passer par le chemin du camping. La sécurité civile, le SAMU peuvent accéder par cet itinéraire pour porter secours à la population.

Je me permets de revenir sur le centre-ville : Vous dites que la population du centre-ville attend un centre-ville piéton, je n'en suis absolument pas convaincu : vous allez avoir environ 50 % des gens qui seront favorables à basculer le centre-ville exclusivement piéton, et la part restante qui va y être farouchement opposée, et notamment les personnes âgées.

Il rappelle qu'un choix a été fait par Jean Jacques DELMAS, il y a quelques années, d'un aménagement tel qu'il est aujourd'hui. En 2008, la rue de la République a été rouverte, avec une fermeture l'été. « Si vous parlez de fermer le centre-ville, le cœur de Ville, « l'œuf » comme disait Alain BERTRAND, il faudra aussi fermer la rue du Soubeyran, la rue d'Angiran, la rue Basse ; je vous laisse la paternité de votre proposition, Monsieur Abed »

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 29 voix pour et 4 abstentions, **ADOPTE** les propositions du rapporteur.

2. Création d'une commission locale du Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Délibération n° 20308

Mme Marie PAOLI expose :

La commune de Mende est dotée d'un Site Patrimonial Remarquable et envisage la création d'une commission locale du SPR (CLSPR).

La commission locale est consultée au moment de la révision ou de la modification du SPR et assure le suivi de sa mise en œuvre après son adoption. Elle peut également proposer la modification ou la mise en révision du SPR.

Conformément à l'article D 631-5 du code du patrimoine cette dernière doit être composée de membres de droit ainsi que de 15 personnes maximum désignées (1/3 de représentants d'élus désignés par le conseil municipal, 1/3 de représentants d'association ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine, 1/3 de personnalités qualifiées).

Considérant que la loi relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, dite loi LCAP, du 7 juillet 2016 institue les Sites patrimoniaux remarquables,

Considérant que l'article D. 631-5 du code du patrimoine fixe les membres de droit de la nouvelle commission locale du SPR :

Monsieur le Maire de la commune de Mende (président de la commission locale),
son représentant,

Monsieur le préfet de département ou son représentant,

Monsieur le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant et

L'architecte des bâtiments de France de la Lozère ou son représentant.

La commission locale est présidée par le maire et y siège également à ses côtés un second représentant de la collectivité désigné par ses soins.

Considérant qu'il convient de nommer les membres désignés conformément à l'article D 631-5 du code de l'urbanisme : un tiers d'élus, un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine et un tiers de personnalités qualifiées,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 631-3 et D. 631-5,

Vu le décret n°2021-881 du 30 juin 2021 modifiant l'article D.631-5 du Code du patrimoine relatif à la commission locale des sites patrimoniaux remarquables,

Vu l'avis favorable de monsieur le Préfet de la Lozère en date du 25 avril 2023 sur le nombre de membres à désigner (6 membres titulaires et 6 suppléants),

Il est proposé :

- **DE FIXER** le nombre de personnes désignées à 6 membres titulaires et 6 suppléants,
- **DE DESIGNER** les membres élus de la commune de Mende à siéger à cette commission au titre de l'article D 631-5 du code du patrimoine (2 titulaires et 2 suppléants) :

Titulaires	Suppléants
Mme Marie PAOLI	M. Jean-François BERENGUEL
Mme Régine BOURGADE	M. Alain COMBES

- **D'APPROUVER** la composition des membres désignés représentants les personnes qualifiées ainsi que les représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine ainsi qu'il suit :

Représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :

	Titulaires	Suppléants
CAUE	Mme Caroline ANTRAYGUES	Mr Didier COUDERC
Ste des lettres, des sciences et des arts de la Lozère	Mr Jean-Marc CHEVALIER	Mr Jean VILLEMAGNE

Personnalités qualifiées :

	Titulaires	Suppléants
Ordre des architectes	Mme Anne DELMAS	Mme Karine LABEAUME
Ordre des notaires	Me Benjamin COSTECALDE	Me Aurélie BONHOMME

Au vu de certaines situations de particuliers, Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire, avant d'engager une nouvelle révision (peut-être rendue nécessaire par la Zéro Artificialisation Nette en 2027 ou 2028), de mettre en place cette commission afin de régler, sans changer le SPR, certaines situations (isolations par l'extérieur de certaines habitations, panneaux solaires, etc).

En réponse à Madame SOULIER qui regrette que ni le CER, dont elle fait partie, ni la Fondation du Patrimoine ne soient membres de cette commission, et manifeste un souhait d'ouverture qu'elle considère nécessaire, Monsieur le Maire explique que le cadre est fixé par la loi, avec un minimum et un maximum de membres. Il indique qu'un choix a été opéré parmi les structures qui ont un enjeu sur le patrimoine : le CAUE et la société des lettres et concernant les personnalités qualifiées : l'ordre des architectes et l'ordre des notaires.

Il poursuit : « C'est vrai que j'ai fait l'arbitrage de proposer la société des Lettres, j'aurais pu proposer le CER en effet, sachant qu'il y a au moins un suppléant qui est membre des deux.

Eu égard à cette composition, nous trouverons donc des passerelles entre les deux structures. »

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 26 voix pour et 7 abstentions, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

3. Contrat de mise à disposition SAFER OCCITANIE et allotissement des terres à vocation agricole ou pastorale de la commune

Délibération n° 20309

M. le Maire expose :

Il y a lieu de procéder au renouvellement de l'allotissement des terres agricoles et pastorales de la commune de Mende.

Un contrat de mise à disposition sera signé simultanément avec la Safer Occitanie. Ce dernier court sur six ans (2024 à 2030), cependant les baux seront conclus sur une durée d'un an puisque plusieurs parcelles peuvent faire l'objet de projets d'intérêts généraux dans les années à venir.

A charge pour la SAFER Occitanie de passer un bail d'un an renouvelable avec les agriculteurs ayant droit.

Article 1 : Conditions pour être exploitant agricole attributaire

Les critères retenus par le conseil municipal pour être exploitant agricole attributaire sont les suivants :

- remplir les conditions prévues par les articles L 331-2 à L.331-5 du code rural,
- être inscrit à la Mutualité Sociale Agricole en qualité d'exploitant agricole, et au centre de formalités des entreprises (C.F.E.).

Article 2 : Nature des contrats

Monsieur le Maire propose que les locations se fassent selon les dispositions de l'article L 142 – 6 du code rural :

Tout propriétaire peut, par convention, mettre à la disposition d'une société d'aménagement foncier et d'établissement rural, en vue de leur aménagement parcellaire ou de leur mise en valeur agricole, pour autant que cette dernière soit effectuée par des agriculteurs, conformément au but fixé par les articles L. 141-1 à L. 141-5, des immeubles ruraux libres de location. Ces conventions sont dérogatoires aux dispositions de l'article L. 411-1. La durée maximale des conventions est de six ans, renouvelable une fois, quelle que soit la superficie des immeubles ruraux mis à disposition. Il en est de même pour la mise à disposition d'immeubles ruraux dans le cadre de conventions conclues avec l'Etat, une collectivité territoriale ou un établissement public.

La durée des conventions est de six ans au maximum, renouvelable une fois, pour les immeubles ruraux situés dans les périmètres de protection et d'aménagement des espaces naturels et agricoles délimités en application de l'article L. 113-16 du code de l'urbanisme, ainsi que pour les conventions portant sur la mise à disposition, pour un usage de pâturage extensif saisonnier, d'immeubles ruraux situés dans les communes mentionnées à l'article L. 113-2 du présent code.

A cet effet, la société d'aménagement foncier et d'établissement rural consent des baux qui ne sont soumis aux règles résultant du statut du fermage que pour ce qui concerne le prix.

Monsieur le Maire demande qu'il soit passé une convention de mise à disposition de 6 années avec la SAFER Occitanie, conformément aux dispositions de l'article L.142.6 du code rural, à charge pour la SAFER de passer un bail SAFER annuel avec les agriculteurs ayant droit.

Article 3 : Durée

La Commune de Mende a souhaité élaborer avec les exploitants agricoles des baux d'une année renouvelable.

Article 4 : Redevance

Le montant du loyer est fixé à **15 €/ha**.

Le versement du loyer sera effectué dans son intégralité auprès du Receveur Municipal, le 30 avril de chaque année.

- ALLOTISSEMENT DES TERRES COMMUNALES A VOCATION AGRICOLE OU PASTORALE PROPRIETES DE LA COMMUNE DE MENDE

Lot n° 1 attribué à M. BRUNEL Jean-Claude

Section	N°	Sub	N° Primitif	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
BM	77			00ha 19a 84ca	VACHADIERES	PA
BP	154			00ha 12a 58ca	LOU CHAOUSSE	L
BP	757		155	00ha 35a 68ca	LOU CHAOUSSE	T
TOTAL				00ha 68a 10ca		

Lot n° 2 attribué au GAEC des Résistants

Section	N°	Sub	N° Primitif	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
AP	217			01ha 98a 50ca	CNE DE BADAROUX - LA PLONO	T

Lot n° 3 attribué M. MEYRUEIX Fabien

Section	N°	Sub	N° Primitif	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
AN	16			03ha 02a 60ca	BELLESAGNE	PA
AN	17			00ha 57a 50ca	LE MEYLET	P
AN	18			01ha 55a 10ca	LE MEYLET	PA
AN	22			02ha 21a 25ca	LE MEYLET	PA
AN	23			02ha 23a 65ca	LE MEYLET	PA

AN	28			02ha 52a 40ca	LE MEYLET	PA
AN	67		24	02ha 35a 06ca	MAL DE LATTRE DE TASSIGNY	PA
AT	81			00ha 75a 88ca	RAYMOND FAGES	T
AT	357	en partie		01ha 75a 31ca	RAYMOND FAGES	PA
TOTAL				16ha 98a 75ca		

Lot n° 4 attribué à M. PRIVAT Albert

Section	N°	Sub	N° Primitif	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
AE	29			01ha 00a 10ca	LA COMBE	PA
BL	3			00ha 23a 90ca	CHAMP NALT	T
BM	54	J		00ha 03a 64ca	BEDILLES	L
BM	54	K		00ha 03a 64ca	BEDILLES	L
BM	56	J		00ha 17a 52ca	BEDILLES	L
BM	56	K		00ha 17a 53ca	BEDILLES	L
BM	76	J		00ha 08a 08ca	VACHADIERES	T
BM	76	K		00ha 08a 09ca	VACHADIERES	T
BP	91			00ha 13a 85ca	LOU CHAOUSSE	T
BP	755		143	00ha 41a 87ca	LOU CHAOUSSE	T
BP	756		143	00ha 31a 98ca	LOU CHAOUSSE	T
BP	392		224	00ha 24a 27ca	BESSONNETTES	T
BP	753		139	00ha 38a 54ca	LOU CHAOUSSE	T
TOTAL				03ha 33a 01ca		

Lot n° 5 attribué à M. SALANSON Alphonse

Section	N°	Sub	N° Primitif	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
AP	222		191	00ha 39a 32ca	CNE DE BADAROUX - CHAMP DE TIR	L
AP	217			01ha 00a 00ca	CNE DE BADAROUX - LA PLONO	T
AP	225	J, en partie		00ha 85a 91ca	CNE DE BADAROUX - CHAMP DE TIR	T
AP	225	K	189	00ha 85a 92ca	CNE DE BADAROUX - CHAMP DE TIR	T
E	72	en partie		01ha 73a 00ca	VALAT DES PIGEONS	L
E	76			00ha 37a 40ca	VALAT DES PIGEONS	T
E	77	en partie		00ha 79a 00ca	VALAT DES PIGEONS	T
E	73			00ha 75a 40ca	VALAT DES PIGEONS	T
TOTAL				06ha 75a 95ca		

Lot n° 6 attribué à M. PONS Lucien

Section	N°	Sub	N° Primitif	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
E	217		55	00ha 62a 75ca	COUOSTO DEL PIBOU	T
E	219		56	00ha 00a 50ca	COUOSTO DEL PIBOU	L
E	220		56	00ha 02a 71ca	COUOSTO DEL PIBOU	L
BC	214			00ha 12a 70ca	CHE DE SEJALAN	P
BK	32			00ha 45a 10ca	LE TUFF	BR

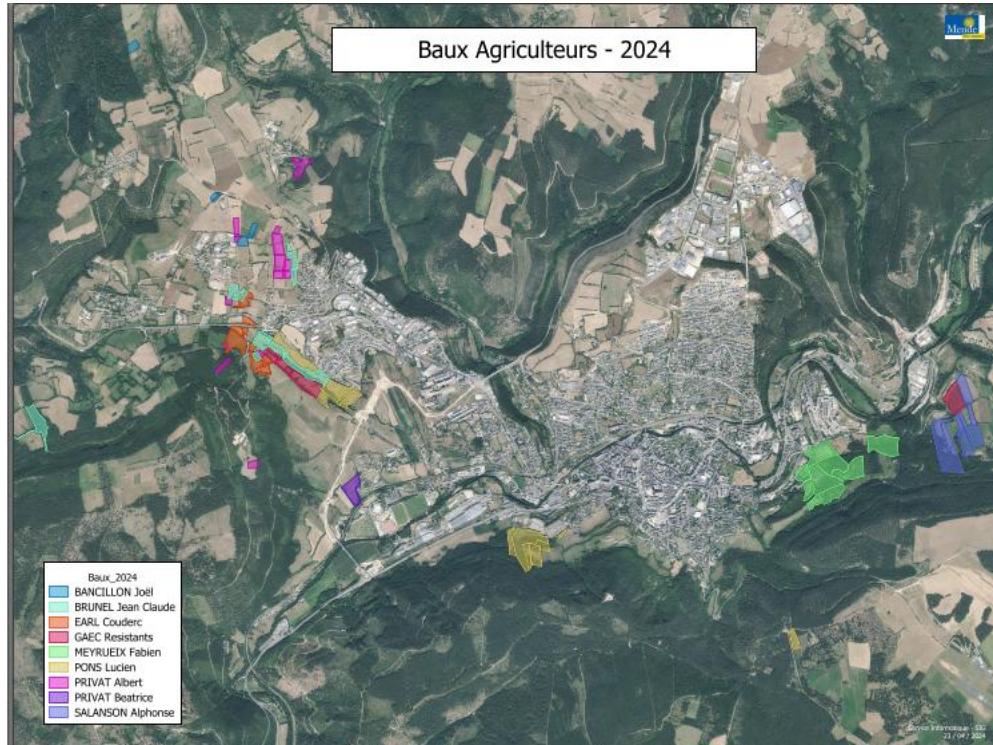
BK	36			01ha 03a 20ca	LE TUFF	L
BK	37			00ha 56a 90ca	LE TUFF	L
BK	38p	en partie		03ha 38a 42ca	LE TUFF	L
BK	39p	en partie		00ha 80a 23ca	LE TUFF	L
BK	276	en partie		00ha 00a 13ca	LE TUFF	T
TOTAL				07ha 02a 64ca		

Lot n° 7 attribué à Mme PRIVAT Béatrice

Section	N°	Sub	N° Primitif	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
BL	129		en partie	01ha 36a 28ca	LD des Armes	T
TOTAL COMMUNE DE MENDE				01ha 36a 28ca		

Il est proposé :

- **DE DONNER SON ACCORD** sur cette répartition
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat de mise à disposition avec la Safer Occitanie ainsi que l'allotissement des terres à vocation agricole ou pastorale de la Commune de Mende cités ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces allotissements.



En réponse à Monsieur BRINGER, Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de contrats d'une durée d'un an pour plus de souplesse administrative, notamment en cas de reprise de terrains.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE les propositions du rapporteur.

4. Contrat de mise à disposition SAFER OCCITANIE et allotissement des terres à vocation agricole ou pastorale de la section de Chabannes et la section de Chabrits

Délibération n° 20310

M. le Maire expose :

Il y a lieu de procéder au renouvellement de l'allotissement des terres agricoles et pastorales de la section de Chabannes et de Chabrits.

Un contrat de mise à disposition sera signé simultanément avec la Safer Occitanie. Ce dernier cours sur six ans (2024 à 2030), cependant les baux seront conclus sur une durée d'un an puisque plusieurs parcelles peuvent faire l'objet de projets d'intérêts généraux dans les années à venir.

A charge pour la SAFER Occitanie de passer un bail d'un an renouvelable avec les agriculteurs ayant droit.

Rappel des dispositions règlementaires concernant l'attribution des terres à vocation agricole et pastorale des parcelles appartenant à la section de Chabrits et à la section de Chabannes.

« Les membres de la section ont, dans les conditions résultant soit des décisions des autorités municipales, soit des usages locaux, la jouissance de ceux des biens de la section dont les fruits sont perçus en nature, à l'exclusion de tout revenu en espèces.

Les terres à vocation agricole ou pastorale propriétés de la section sont attribuées par bail rural ou par convention pluriannuelle d'exploitation agricole ou de pâturage conclue dans les conditions prévues à l'article L. 481-1 du code rural et de la pêche maritime ou par convention de mise à disposition d'une société d'aménagement foncier et d'établissement rural

1° Au profit des exploitants agricoles ayant leur domicile réel et fixe, un bâtiment d'exploitation et le siège de leur exploitation sur le territoire de la section et exploitant des biens agricoles sur celui-ci ; et, si l'autorité compétente en décide, au profit d'exploitants agricoles ayant un bâtiment d'exploitation hébergeant, pendant la période hivernale, leurs animaux sur le territoire de la section conformément au règlement d'attribution et exploitant des biens agricoles sur ledit territoire ;

2° A défaut, au profit des exploitants agricoles utilisant des biens agricoles sur le territoire de la section et ayant un domicile réel et fixe sur le territoire de la commune ;

3° A titre subsidiaire, au profit des exploitants agricoles utilisant des biens agricoles sur le territoire de la section ;

4° Lorsque cela est possible, au profit de l'installation d'exploitations nouvelles.

Si l'exploitation est mise en valeur sous forme de société civile à objet agricole, les biens de section sont attribués soit à chacun des associés exploitants, dès lors qu'ils remplissent les conditions définies par l'autorité compétente, soit à la société elle-même. »

Pour toutes les catégories précitées, les exploitants devront remplir les conditions prévues par les articles L. 331-2 à L. 331-5 du code rural et de la pêche maritime et celles prévues par le règlement d'attribution défini par le conseil municipal.

Le fait de ne plus remplir les conditions retenues par l'autorité compétente au moment de l'attribution entraîne la résiliation du bail rural ou de la convention pluriannuelle d'exploitation agricole ou de pâturage, notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, avec application d'un préavis minimal de six mois.

L'ensemble de ces dispositions, qui concerne les usages agricoles et pastoraux des biens de section, ne fait pas obstacle au maintien, pour les membres de la section non-agriculteurs, des droits et usages traditionnels tels que l'affouage, la cueillette ou la chasse.

Article 1 : Conditions pour être exploitant agricole attributaire

Les critères retenus par le conseil municipal pour être exploitant agricole attributaire sont les suivants :

- remplir les conditions prévues par les articles L 331-2 à L.331-5 du code rural,
- être inscrit à la Mutualité Sociale Agricole en qualité d'exploitant agricole, et au centre de formalités des entreprises (C.F.E.).

Article 2 : Nature des contrats

Monsieur le Maire propose que les locations se fassent selon les dispositions de l'article L 142 – 6 du code rural :

Tout propriétaire peut, par convention, mettre à la disposition d'une société d'aménagement foncier et d'établissement rural, en vue de leur aménagement parcellaire ou de leur mise en valeur agricole, pour autant que cette dernière soit effectuée par des agriculteurs, conformément au but fixé par les articles L. 141-1 à L. 141-5, des immeubles ruraux libres de location. Ces conventions sont dérogoires aux dispositions de l'article L. 411-1. La durée maximale des conventions est de six ans, renouvelable une fois, quelle que soit la superficie des immeubles ruraux mis à disposition. Il en est de même pour la mise à disposition d'immeubles ruraux dans le cadre de conventions conclues avec l'Etat, une collectivité territoriale ou un établissement public.

La durée des conventions est de six ans au maximum, renouvelable une fois, pour les immeubles ruraux situés dans les périmètres de protection et d'aménagement des espaces naturels et agricoles délimités en application de l'article L. 113-16 du code de l'urbanisme, ainsi que pour les conventions portant sur la mise à disposition, pour un usage de pâturage extensif saisonnier, d'immeubles ruraux situés dans les communes mentionnées à l'article L. 113-2 du présent code.

A cet effet, la société d'aménagement foncier et d'établissement rural consent des baux qui ne sont soumis aux règles résultant du statut du fermage que pour ce qui concerne le prix.

Monsieur le Maire demande qu'il soit passé une convention de mise à disposition de 6 années avec la SAFER Occitanie, conformément aux dispositions de l'article L.142.6 du code rural, à charge pour la SAFER de passer un bail SAFER annuel avec les agriculteurs ayant droit.

Article 3 : Redevance

Le montant annuel du loyer est fixé à **15,00 €/ha**.

Le versement du loyer sera effectué, dans son intégralité, auprès du receveur municipal, le 30 avril de chaque année. Le loyer sera indexé sur l'arrêté préfectoral fixant annuellement l'indice des fermages.

Article 4 : Durée

La Commune de Mende a souhaité élaborer avec les exploitants agricoles des baux d'une année renouvelable.

- ALLOTISSEMENT DES TERRES A VOCATION AGRICOLE OU PASTORALE PROPRIETES DE LA SECTION DE CHABANNES

Lot n° 1 attribué à M. BANCILLON Joël

Section	N°	Sub	N° Primitif	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
A	472			00ha 38a 30ca	LOU TRAVESSIO	L
BP	80			00ha 09a 92ca	LOU CHAOUSSE	L
BP	111			00ha 21a 47ca	LOU CHAOUSSE	T
BP	112			00ha 05a 70ca	LOU CHAOUSSE	L
BP	586		81	00ha 00a 40ca	LOU CHAOUSSE	T
BP	587		81	00ha 16a 60ca	LOU CHAOUSSE	T
BP	794	J	101	00ha 23a 33ca	LOU CHAOUSSE	L
BP	794	K	101	00ha 10a 00ca	LOU CHAOUSSE	S
TOTAL SECTION DE CHABANNES				01ha 25a 72ca		

Lot n° 2 attribué à M. BRUNEL Jean Claude

Section	N°	Sub	N° Primitif	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
BM	143		82	00ha 26a 24ca	LOU DEVEZ	L
BM	145		83	01ha 17a 25ca	LOU DEVEZ	P
TOTAL				01ha 43a 49ca		

Lot n° 3 attribué à la EARL COUDERC

Section	N°	Sub	N° Primitif	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
BM	74			00ha 69a 25ca	VACHADIERES	PA
BM	55			01ha 61a 50ca	BEDILLES	PA
BM	75	J		00ha 18a 15ca	VACHADIERES	T
BM	75	K		00ha 18a 15ca	VACHADIERES	T
BM	136		78	00ha 12a 90ca	VACHADIERES	PA
BP	542		218	00ha 33a 23ca	HAM CHABANNES	T
BP	544		219	00ha 12a 03ca	HAM CHABANNES	PA
BP	546		220	00ha 32a 95ca	HAM CHABANNES	PA
TOTAL				03ha 58a 16ca		

Lot n° 4 attribué à PRIVAT Albert

Section	N°	Sub	N° Primitif	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
BP	138			00ha 99a 85ca	LOU CHAOUSSE	T
BP	86			00ha 28a 85ca	LOU CHAOUSSE	T
BP	148			00ha 13a 92ca	LOU CHAOUSSE	T
BP	754		139	00ha 81a 36ca	LOU CHAOUSSE	T
TOTAL				02ha 23a 98ca		

Lot n° 5 attribué à PONS Lucien

Section	N°	Sub	N° Primitif	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
BM	90			01ha 80a 95ca	LOU DEVEZ	L
BM	91			00ha 45a 75ca	LOU DEVEZ	L
BM	92			00ha 91a 80ca	LOU DEVEZ	L
BM	94			00ha 47a 25ca	LOU DEVEZ	L
BM	95			00ha 09a 40ca	LOU DEVEZ	L
TOTAL				03ha 75a 15ca		

➤ ALLOTISSEMENT DES TERRES A VOCATION AGRICOLE OU PASTORALE PROPRIETES DE LA SECTION DE CHABRITS

Lot n° 1 attribué à Mr BRUNEL Jean Claude

Section	N°	Sub	N° Primitif	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
BM	84			00ha 39a 50ca	LOU DEVEZ	PA
BM	89	en partie		01ha 92a 44ca	LOU DEVEZ	L
BN	101	en partie		00ha 94a 00ca	LOU BOUOS	L
BP	642		225	00ha 02a 18ca	BESSONNETTES	T
BP	643		225	00ha 13a 66ca	BESSONNETTES	T
BP	758		155	00ha 61a 77ca	LOU CHAOUSSE	T
BP	793	en partie		00ha 83a 79ca	BESSONNETTES	L
TOTAL				04ha 87a 34ca		

Lot n° 2 attribué à la EARL COUDERC

Section	N°	Sub	N° Primitif	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
BM	68	J		00ha 23a 62ca	VACHADIERES	T
BM	68	K		00ha 23a 63ca	VACHADIERES	T
BP	793	en partie		00ha 11a 68ca	BESSONNETTES	L
BP	216			00ha 51a 45ca	HAM CHABANNES	T
TOTAL				01ha 10a 38ca		

Lot n° 3 attribué au GAEC des Résistants

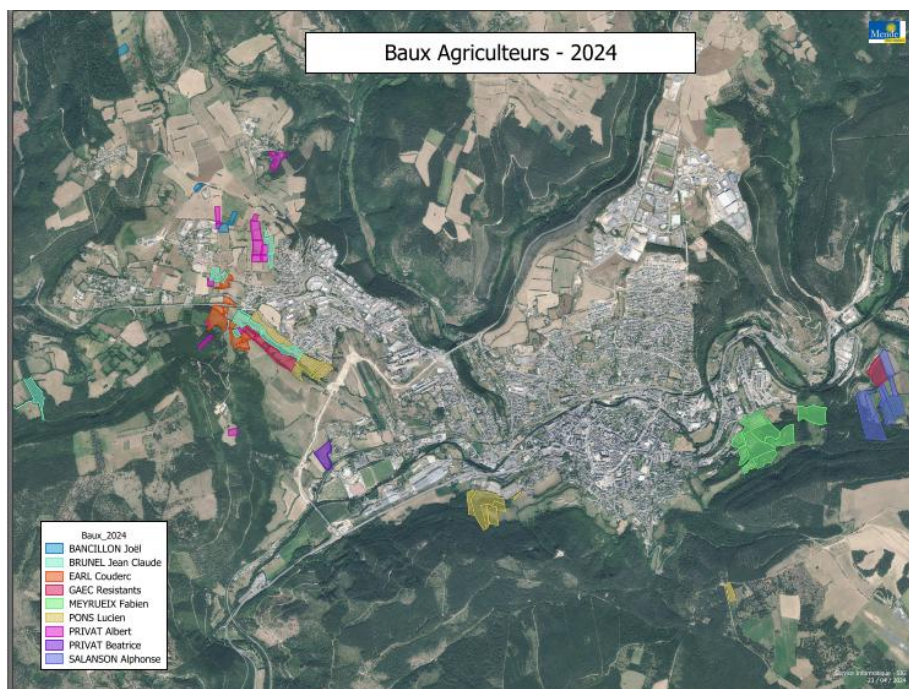
Section	N°	Sub	N° Primitif	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
BM	88			02ha 19a 90ca	LOU DEVEZ	PA
BM	85			00ha 22a 85ca	LOU DEVEZ	PA
BM	86			00ha 35a 30ca	LOU DEVEZ	PA
BM	87			00ha 79a 65ca	LOU DEVEZ	PA
TOTAL				03ha 57a 70ca		

Lot n°4 attribué à M. Lucien PONS

Section	N°	Sub	N° Primitif	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
BM	89	en partie		01ha 92a 44ca	LOU DEVEZ	L

Il est proposé :

- **DE DONNER SON ACCORD** sur cette répartition
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat de mise à disposition avec la Safer Occitanie ainsi que l'allotissement des terres à vocation agricole ou pastorale de la section de Chabannes et de Chabrits cités ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces allotissements.



Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOpte les propositions du rapporteur.

5. VENTE Cts COUDERC / COMMUNE DE MENDE

Délibération n° 20311

M Christophe LACAS expose :

La Commune de Mende a demandé l'acquisition d'une parcelle, BP 680, située secteur Lou Chausse et appartenant aux Cts COUDERC à savoir Mme Jeannine COUDERC, M. Francis COUDERC, Mme Dominique COUDERC, M. Philippe COUDERC et Mme Sylvie COUDERC dans un objectif de réserve foncière.

Conformément à l'avis du pôle d'évaluation domanial du Gard,

Il est proposé :

- D'**AUTORISER** l'acquisition aux Cts COUDERC de la parcelle BP 680 sise Lou Chausse d'une emprise de 2000 m² moyennant le prix de 14,00 €/m² soit 28.000,00 €.
- D'**AUTORISER** M. le Maire à signer, l'acte d'acquisition en la SAS NOTACT office notarial de Mende, 7, Allée Paul Doumer.

Vente Cts COUDERC / Commune de Mende BP 680



Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOpte les propositions du rapporteur.

6. Dissolution Etat descriptif de division parcelle AS 56 lots N° 1, 2, 3 et 4 - 30, Rue Notre Dame

Délibération n° 20312

M Francisco SILVANO expose :

Lors du conseil municipal du 08 Février 2024, la Commune de Mende a acquis de M. Jean-Paul CANCE un immeuble situé au 30, Rue Notre Dame section AS N° 56 constituée au service de la publicité foncière de Mende des seuls lots 1, 2, 3 et 4.

Aujourd'hui la commune de Mende demande la dissolution de l'état descriptif de division.

Il est donc proposé :

- **D'AUTORISER** la dissolution par la ville de Mende de l'Etat descriptif de division portant sur la parcelle AS 56 lots 1, 2, 3 et 4.
Frais notariés à la charge de la Commune de Mende.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié afférent à la SAS NOTACT 7, Allée Paul Doumer à Mende.

AS 56 - 30, Rue Notre Dame



Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOpte les propositions du rapporteur.

**7. VENTE SERVICE DU DOMAINE – POLE DE GESTION DU PATRIMOINE
PRIVE à la COMMUNE DE MENDE - Parcelle AS 55 32, Rue Notre Dame**

Délibération n° 20313

Mme Elizabeth MINET TRENEULE expose :

La Commune de Mende a souhaité acquérir l'immeuble situé 32 Rue Notre Dame parcelle AS N° 55 appartenant à Mme Irma GUIOT et M. Georges CATUSSE, tous deux décédés.

Après plusieurs tentatives d'acquisition à l'amiable avec les héritiers, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Opération de Restauration Immobilière, il s'avère que les deux successions ont été déclarées vacantes par la Direction départementale des Finances publiques. Elles ont été confiées au pôle de gestion du patrimoine privé qui agit en qualité de curateur des deux successions.

Vu la succession vacante de Mme Irma Marie Marcelle GUIOT né le 22 décembre 1921 et décédé le 17 Octobre 2004 et vu la succession vacante de M. Georges CATUSSE né le 25 Juin 1929 et décédé le 27 novembre 2013 suivant l'ordonnance rendue par le Tribunal Judiciaire de RODEZ en date du 26 Aout 2022 toutes deux représentées par le service du domaine, pôle de gestion du patrimoine privé – Direction départementale des Finances publiques, 332 allée Henry II de Montmorency,

Vu la demande de la commune pour acquérir la parcelle AS 55 située 32, Rue Notre Dame d'une contenance de 28 m² au sol pour un prix conformément à l'avis des domaines de 24.000,00 € soit VINGT QUATRE MILLE EUROS.

Il est proposé :

- **D'ACQUERIR** la parcelle AS 55 au prix de 24.000,00 € net vendeur, les frais notariés sont à charge de la commune.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition à intervenir en l'étude de la SAS NOTACT, 7, Allée Paul Doumer à MENDE



Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOpte les propositions du rapporteur.

8. Constat de désaffectation et déclassement du domaine public d'une parcelle située Rue de la Draine

Délibération n° 20314

M Vincent MARTIN expose :

LA SCI STR a demandé à la Commune de Mende l'acquisition d'une emprise de 203 m² située Rue de la Draine pour étendre sa propriété.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2121-29,

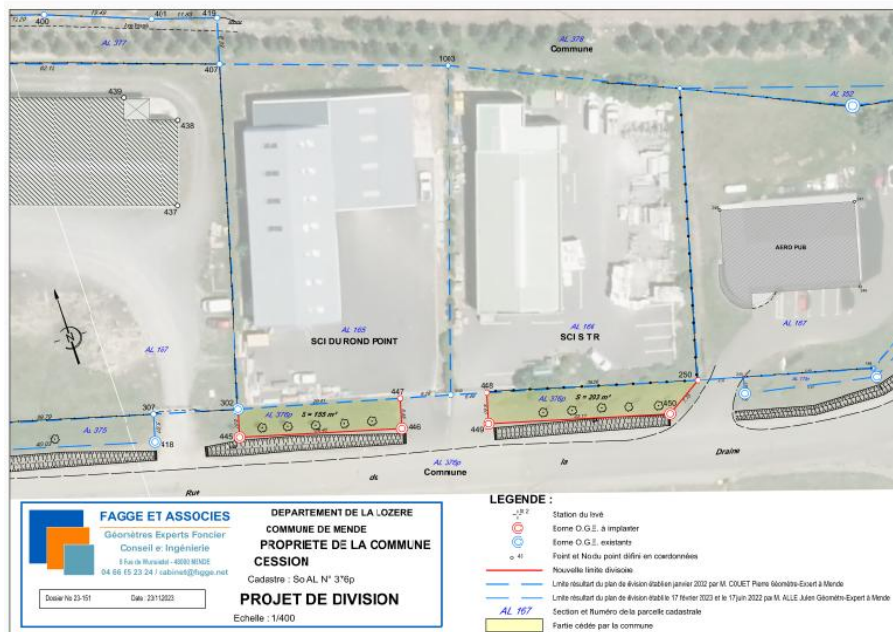
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L. 2111-1 et L.2141-1

Considérant que l'emprise cédée n'est ni affectée à un service public, ni affectée à l'usage direct du public

Considérant l'intérêt manifesté par la SCI STR pour acquérir ladite emprise de 203 m² et après réalisation d'un document d'arpentage matérialisant l'emprise cessible par la SARL FAGGE et Associés, géomètres experts,

Il est proposé :

- de **CONSTATER** la désaffectation d'une partie du domaine public sise Rue de la Draine pour 203 m².
- de **PRONONCER** le déclassement de ladite partie du domaine public pour une incorporation au domaine privé de la commune. La cession sera proposée lors d'un prochain conseil municipal.



Cession Cne de Mende / SCI STR



Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

9. Constat de désaffectation et déclassement du domaine public d'une parcelle située Rue de la Draine

Délibération n° 20315

M Vincent MARTIN expose :

LA SCI DU ROND POINT a demandé à la Commune de Mende l'acquisition d'une emprise de 155 m² située Rue de la Draine pour étendre sa propriété.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2121-29,

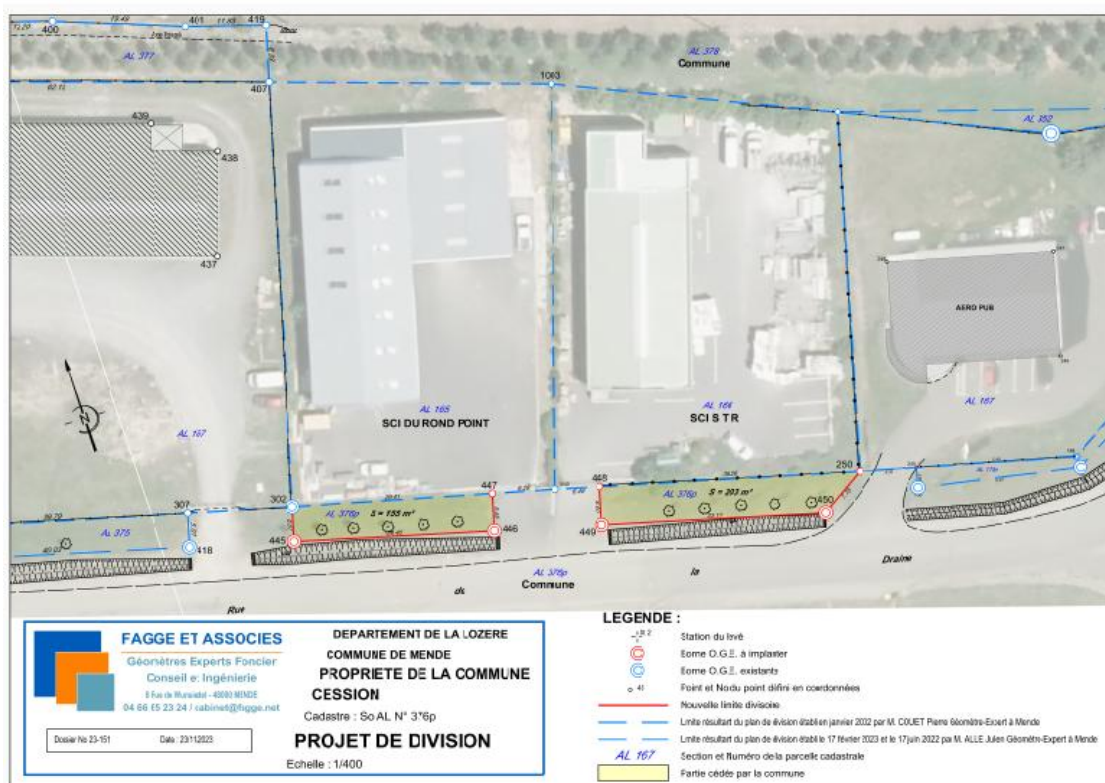
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L. 2111-1 et L.2141-1

Considérant que l'emprise cédée n'est ni affectée à un service public, ni affectée à l'usage direct du public

Considérant l'intérêt manifesté par la SCI DU ROND POINT pour acquérir ladite emprise de 155 m² et après réalisation d'un document d'arpentage matérialisant l'emprise cessible par la SARL FAGGE et Associés, géomètres experts,

Il est proposé aujourd'hui :

- de **CONSTATER** la désaffectation d'une partie du domaine public sise Rue de la Draine pour 155 m².
- de **PRONONCER** le déclassement de ladite partie du domaine public pour une incorporation au domaine privé de la commune. La cession sera proposée lors d'un prochain conseil municipal.





Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOpte les propositions du rapporteur.

10. Inscription et destination de coupes de bois sur les forêts communales et sectionales de la commune de MENDE

Délibération n° 20316

Mme Betty ZAMPIELLO expose :

Le service bois de l'Office National des Forêts a transmis à la Commune des propositions d'inscription des coupes de l'état d'assiette 2024 en forêts communales et sectionales relevant du Régime Forestier.

Il appartient au conseil municipal de la commune de Mende de se prononcer sur la destination et le mode de vente de chacune des coupes proposées ci-dessous :

Proposition des coupes à inscrire à l'état d'assiette 2024 :

Nom de la forêt	Parcelle	Type de coupe ¹	Volume total indicatif (m3)	Surf (ha)	Régulé / Non Régulé	Année prévue Aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Destination (à cocher obligatoirement)	
									Délivrance	Vente ⁴
FC de mende	3_r	RGN	86	5.7	CR	2020	2024		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Proposition des coupes à reporter ou supprimer : Néant

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

² Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe, PM (pour mémoire) si celle-ci a déjà eu lieu par anticipation

³ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

⁴ Vente : les coupes seront proposées en vente de gré à gré par soumissions avec concurrence, ou en ventes simples négociées de gré à gré, en accord avec la municipalité.

Il est donc proposé :

- D'APPROUVER l'état d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté,
- DE DEMANDER à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites en 2024 à l'état d'assiette présentées,
- Pour les coupes inscrites, de PRÉCISER tel que ci-dessous, la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation :

Nom de la forêt	Parcelle	Type de coupe ¹	Volume total indicatif (m3)	Surf (ha)	Régulée / Non Régulée	Année prévue Aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Destination (à cocher obligatoirement)	
									Délivrance	Vente ⁴
FC de mende	3_r	RGN	86	5.7	CR	2020	2024		<input type="checkbox"/>	X

Aucune coupe à reporter ou supprimer

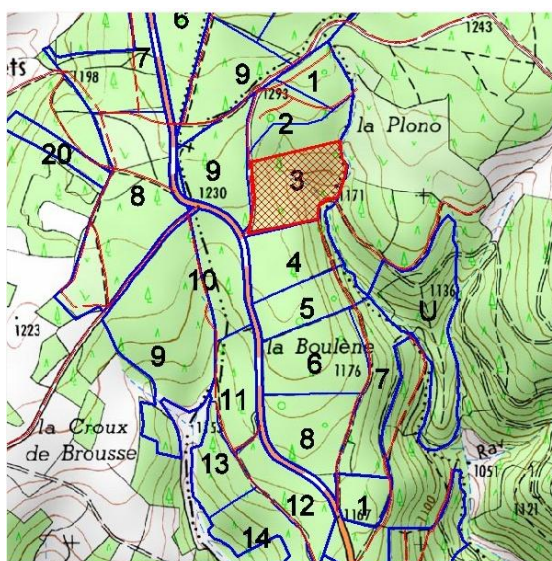
INFORMATION SUR LE RÉGIME FISCAL DE LA COLLECTIVITE POUR 2024

En ce qui concerne le régime fiscal des ventes de bois au regard de la TVA, la Mairie de Mende :

(a) ~~a opté pour le régime de l'assujettissement à la TVA.~~

(b) a opté pour le régime du remboursement forfaitaire.

- DE DONNER POUVOIR à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente, en lien avec l'ONF.



Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOpte les propositions du rapporteur.

POPULATION

11.Rétrocession de concessions funéraires pour les sœurs servantes du Sacré Cœur de Jésus (Jeanne d'Arc)

Délibération n° 20317

Mme Régine BOURGADE expose :

La rétrocession funéraire consiste, pour le titulaire de la concession, à revendre en raison d'un changement de volonté d'inhumation ou en cas de déménagement, la concession achetée.

La rétrocession de concession doit répondre à plusieurs critères notamment :

- La demande de rétrocession doit émaner du titulaire de la concession, c'est-à-dire de celui qui a acquis la concession.
- Les héritiers ne peuvent procéder à une rétrocession.
- La concession doit être vide de tout corps.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande de rétrocession présentée par les SCEURS SERVANTES DU SACRE CŒUR DE JESUS, Titulaires de la concession funéraire suivante :

Concession trentenaire de 5 m² N°33 secteur B4 au cimetière Séjalon I, acquise en février 2024 pour un montant de 247.00 euros. Celle-ci n'a pas été utilisée jusqu'à ce jour et est vide de tout corps.

Compte tenu de la date d'achat récente, il est prévu de reprendre la concession au prix acheté, soit 247.00€.

Il est proposé :

- d'**APPROUVER** cette rétrocession,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la rétrocession de cette concession.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOpte les propositions du rapporteur.

12.Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en œuvre de la tarification intermodale « KARTATOO »

Délibération n° 20318

Mme Patricia ROUSSON expose :

KARTATOO est un abonnement qui permet d'emprunter de façon illimitée, à la fois les transports urbains, et le réseau régional (TER) du domicile au lieu de destination. Il se décline en une version KARTATOO-Pro, destinée à tout public et, KARTATOO Etudes pour les collégiens, lycéens, apprentis et étudiants qui effectuent des trajets domicile/études.

Cet abonnement peut se prendre pour une période mensuelle ou annuelle.

Ce service piloté par la Région a été approuvé par le Conseil Régional du 19 octobre 2006. L'adhésion de la Ville de MENDE, a été validée par délibération n° 14514 du 26 juin 2009 et renouvelée par délibération en date du 23 février 2021, lors de la signature de la nouvelle convention.

La Ville de MENDE est donc concernée en tant qu'autorité organisatrice des mobilités (AOM), en l'occurrence l'organisation du service TUM.

Une demande d'avenant nous est parvenue.

L'objet du présent avenant est de mettre à jour les prix des abonnements Kartatoo Pro, mensuels et annuels, à compter du 1er juillet 2024.

Il est proposé :

- d'**APPROUVER** l'avenant ci-joint en annexe,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Monsieur Abed souhaite informer l'assemblée que cette augmentation de 5 € votée par le conseil régional (de 90 à 95 €) ne touche pas les jeunes.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 29 voix pour et 4 abstentions, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

13.Subvention aux projets pédagogiques

Délibération n° 20319

Mme Stéphanie MAURIN expose :

Lors de la séance du Conseil Municipal du 3 AVRIL 2024, un crédit de 10 000 € a été alloué aux écoles pour les projets pédagogiques 2024.

Il est proposé :

- **d'APPROUVER** le programme ci-joint,
- de **PRENDRE** en charge sur le budget municipal pour les établissements publics les dépenses annoncées,
- de **VERSER** aux établissements privés une subvention correspondant aux propositions du programme ci-joint.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE les propositions du rapporteur.

14.Subvention aux écoles pour les transports - exercice 2024

Délibération n° 20320

Mme Ghalia THAMI expose :

Compte tenu du prix de l'augmentation du prix du carburant, depuis l'année dernière la ville souhaite aider les écoles et participer financièrement aux voyages scolaires.

Il est proposé :

- **d'APPROUVER** le programme ci-joint,
- de **PRENDRE** en charge sur le budget municipal pour les établissements publics les dépenses annoncées,
- de **VERSER** aux établissements privés une subvention correspondant aux propositions du programme ci-joint.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE les propositions du rapporteur.

BUDGET PARTICIPATIF

15.Attribution de subvention au titre du Budget Participatif – Mende Run and Bike

Délibération n° 20321

M. François ROBIN expose :

La Ville de Mende a lancé en cette année 2024, sa troisième édition du budget participatif sur la thématique des Jeux Olympiques et paralympiques. Cette thématique vise à inciter les citoyens mendois à proposer des projets en lien avec cet événement d'actualité. En effet, c'est un des rendez-vous les plus attendus de l'année véhiculant des valeurs importantes

comme la solidarité, l'entraide et le respect. L'objectif de cette édition est de permettre à la population, dans un but d'intérêt général, de s'impliquer et proposer un projet en lien avec cette thématique.

Dans cette optique, l'Association Mende Run And Bike souhaite organiser un vetathlon le dimanche 8 septembre, composée d'une 1ere boucle de course à pied de 11 km et d'une seconde boucle de VTT de 21 km. Les 2 boucles partent et arrivent au foirail de Mende (espace Georges Frêche) en passant par le causse de Mende. Cette course est ouverte à tous au-delà de 16 ans, licencié ou non d'une fédération sportive. D'autre part, une randonnée pédestre sera organisée avant la course sur le parcours de course à pied.

Afin d'appuyer cette initiative, la Ville de Mende souhaite apporter son soutien financier à l'Association Mende Run And Bike dans le cadre du budget participatif.

En vue de formaliser cette aide, à l'Association Mende Run And Bike, il convient de procéder à la passation d'une convention qui précisera l'objet, les objectifs, le montant et les engagements des parties.

Vu la délibération n° 20112 du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2023 portant mise en place de la nouvelle thématique du budget participatif pour l'année 2024,

Vu le règlement du budget participatif,

Considérant l'avis favorable du jury du Budget Participatif rendu en date du 2 avril 2024 pour attribuer une subvention d'un montant de 500 €.

Il est proposé :

- **D'ATTRIBUER** la somme de 500 € à l'Association Mende Run And Bike pour la réalisation de leur projet,
- **D'APPROUVER** le projet de convention joint en annexe de la présente délibération,
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires nécessaires à l'exercice budgétaire 2024,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à l'opération.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOpte les propositions du rapporteur.

16. Attribution de subvention au titre du Budget Participatif – Office de Commerce

Délibération n° 20322

M. François ROBIN expose :

La Ville de Mende a lancé en cette année 2024, sa troisième édition du budget participatif sur la thématique des Jeux Olympiques et paralympiques. Cette thématique vise à inciter les citoyens mendois à proposer des projets en lien avec cet évènement d'actualité. En effet, c'est un des rendez-vous les plus attendus de l'année véhiculant des valeurs importantes comme la solidarité, l'entraide et le respect. L'objectif de cette édition est de permettre à la population, dans un but d'intérêt général, de s'impliquer et proposer un projet en lien avec cette thématique.

Dans cette optique, l'Office de Commerce souhaite organiser deux journées pour faire le lien entre les commerçants et le monde sportif à travers des animations, démonstrations, initiations et un jeu avec des lots à gagner.

Un parcours dans différents lieux du centre-ville avec des démonstrations/initiations sportives et des lots à remporter pour les participants. Possibilité d'adapter les lieux en fonction des besoins des associations.

Afin d'appuyer cette initiative, la Ville de Mende souhaite apporter son soutien financier à l'Office de Commerce.

En vue de formaliser cette aide à l'Office de Commerce, il convient de procéder à la passation d'une convention qui précisera l'objet, les objectifs, le montant et les engagements des parties.

Vu la délibération n° 20112 du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2023 portant mise en place de la nouvelle thématique du budget participatif pour l'année 2024,
Vu le règlement du budget participatif,

Considérant l'avis favorable du jury du Budget Participatif rendu en date du 2 avril 2024 pour attribuer une subvention d'un montant de 3 000 €.

Il est proposé :

- **D'ATTRIBUER** la somme de 3 000 € à l'Office de Commerce pour la réalisation de leur projet,
- **D'APPROUVER** le projet de convention joint en annexe de la présente délibération,
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires nécessaires à l'exercice budgétaire 2024,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à l'opération.

En réponse à Mme SOULIER qui rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes Cœur de Lozère a versé l'année dernière 125 000 € à l'Office de Commerce, Office de commerce qui compte six élus présents dans cette assemblée et qui souhaite connaître les projets rejetés, Monsieur ROBIN indique que l'Office de Commerce est une association de loi 1901 et que de fait, elle peut soumissionner comme les autres associations au budget participatif. Il précise qu'un seul projet « de nature plus personnelle » n'a pas été retenu en raison de son incapacité à satisfaire le plus grand nombre de citoyens et de participants. Il ajoute que l'Office de Commerce va effectuer des animations en ville, avec l'aide d'associations sportives, va solliciter les commerçants et organiser un jeu permettant aux participants de gagner des chèques cado'cœur. Le jury participatif a été très enthousiaste par rapport à ce projet précise-t-il.

Madame SOULIER indique que son groupe votera contre cette délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 21 voix pour et 3 voix contre (*Laurent SUAU, Régine BOURGADE, Elizabeth MINET-TRENEULE, Alain COMBES, Marie PAOLI, Raoul DALLE ne prennent pas part au vote*), ADOpte les propositions du rapporteur.

17. Attribution de subvention au titre du Budget Participatif – Lozère Autisme

Délibération n° 20323

M. François ROBIN expose :

La Ville de Mende a lancé en cette année 2024, sa troisième édition du budget participatif sur la thématique des Jeux Olympiques et paralympiques. Cette thématique vise à inciter les citoyens mendois à proposer des projets en lien avec cet événement d'actualité. En effet, c'est un des rendez-vous les plus attendus de l'année véhiculant des valeurs importantes comme la solidarité, l'entraide et le respect. L'objectif de cette édition est de permettre à la population, dans un but d'intérêt général, de s'impliquer et proposer un projet en lien avec cette thématique.

Dans cette optique, l'association Lozère Autisme souhaite proposer aux personnes atteintes d'autisme de la ville de Mende des sorties Sports et Nature : natation, randonnée, vélo, etc. L'association propose de financer tout ou partie de ces animations en ayant recours à des éducateurs sportifs spécialisés du secteur. Un matériel adapté de type Joelette sera proposé aux personnes à mobilité réduite.

Les formats d'accompagnement seraient organisés sur un créneau de 2 heures ou à la demi-journée.

Des groupes de 2 à 3 personnes seront proposés, dans la mesure du possible, en fonction du niveau d'autonomie de la personne.

Afin d'appuyer cette initiative, la Ville de Mende souhaite apporter son soutien financier à l'association Lozère Autisme dans le cadre du budget participatif.

En vue de formaliser cette aide à l'association Lozère Autisme, il convient de procéder à la passation d'une convention qui précisera l'objet, les objectifs, le montant et les engagements des parties.

Vu la délibération n° 20112 du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2023 portant mise en place de la nouvelle thématique du budget participatif pour l'année 2024,

Vu le règlement du budget participatif,

Considérant l'avis favorable du jury du Budget Participatif rendu en date du 2 avril 2024 pour attribuer une subvention d'un montant de 4 000 €.

Il est proposé :

- **D'ATTRIBUER** la somme de 4 000 € à Lozère Autisme pour la réalisation de leur projet,
- **D'APPROUVER** le projet de convention joint en annexe de la présente délibération,
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires nécessaires à l'exercice budgétaire 2024,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à l'opération.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOpte les propositions du rapporteur.

18. Attribution de subvention au titre du Budget Participatif – Derrière le Tableau
--

Délibération n° 20324

M. François ROBIN expose :

La Ville de Mende a lancé en cette année 2024, sa troisième édition du budget participatif sur la thématique des Jeux Olympiques et paralympiques. Cette thématique vise à inciter les citoyens mendois à proposer des projets en lien avec cet événement d'actualité. En effet, c'est un des rendez-vous les plus attendus de l'année véhiculant des valeurs importantes comme la solidarité, l'entraide et le respect. L'objectif de cette édition est de permettre à la population, dans un but d'intérêt général, de s'impliquer et proposer un projet en lien avec cette thématique.

Dans cette optique, l'Association Derrière le tableau souhaite obtenir un soutien pour son vingt-troisième spectacle, sur le thème des jeux olympiques et particulièrement sur le parcours de la flamme olympique.

Afin d'appuyer cette initiative, la Ville de Mende souhaite apporter son soutien financier à l'Association Derrière le tableau dans le cadre du budget participatif.

En vue de formaliser cette aide à l'Association Derrière le tableau, il convient de procéder à la passation d'une convention qui précisera l'objet, les objectifs, le montant et les engagements des parties.

Vu la délibération n° 20112 du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2023 portant mise en place de la nouvelle thématique du budget participatif pour l'année 2024,

Vu le règlement du budget participatif,

Considérant l'avis favorable du jury du Budget Participatif rendu en date du 2 avril 2024 pour attribuer une subvention d'un montant de 3 489 €.

Il est proposé :

- **D'ATTRIBUER** la somme de 3 489 € à l'Association Derrière le tableau pour la réalisation de leur projet,
- **D'APPROUVER** le projet de convention joint en annexe de la présente délibération,
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires nécessaires à l'exercice budgétaire 2024,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à l'opération.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOpte les propositions du rapporteur.

19. Attribution de subvention au titre du Budget Participatif – Le Moustic Club
--

Délibération n° 20325

M. François ROBIN expose :

La Ville de Mende a lancé en cette année 2024, sa troisième édition du budget participatif sur la thématique des Jeux Olympiques et paralympiques. Cette thématique vise à inciter les citoyens mendois à proposer des projets en lien avec cet événement d'actualité. En effet, c'est un des rendez-vous les plus attendus de l'année véhiculant des valeurs importantes comme la solidarité, l'entraide et le respect. L'objectif de cette édition est de permettre à la population, dans un but d'intérêt général, de s'impliquer et proposer un projet en lien avec cette thématique.

Dans cette optique, le Moustic Club souhaite assister à une rencontre sportive aux jeux paralympiques. L'école Jean Bonijol souhaite profiter de l'opportunité d'avoir des places offertes par le rectorat, pour l'ensemble des élèves de CM1 et CM2 (74 enfants), afin de les mobiliser autour des JOP qui ont lieu cette année en France. Le séjour à Paris permettra de

participer à ce formidable événement et de rencontrer des sportifs et de visiter des infrastructures spécifiques aux JO mais aussi de permettre aux enfants Mendois de visiter la capitale (monuments, musée) et sur le trajet de découvrir le château de Guédelon.

En amont du séjour et dès le printemps 2024, il s'agirait de proposer dans les classes une découverte des pays participants: géographie et patrimoine culturel (musique, danse), sports et athlètes marquants. Il s'agirait également avec l'aide du CDOS de proposer aux élèves de rencontrer des athlètes français qui vont participer ou ont déjà participé aux JO et JOP, de découvrir les différents sports pratiqués lors des JOP. Dans le cadre des jeux paralympiques, cela permettra également de montrer (dans une école qui accueille un dispositif ULIS) comment le handicap peut être dépassé et devenir une force. Ainsi cinq élèves porteurs de handicap pourraient participer à ce séjour.

Afin d'appuyer cette initiative, la Ville de Mende souhaite apporter son soutien financier à Le Moustic Club dans le cadre du budget participatif.

En vue de formaliser cette aide à Le Moustic Club, il convient de procéder à la passation d'une convention qui précisera l'objet, les objectifs, le montant et les engagements des parties.

Vu la délibération n° 20112 du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2023 portant mise en place de la nouvelle thématique du budget participatif pour l'année 2024,

Vu le règlement du budget participatif,

Considérant l'avis favorable du jury du Budget Participatif rendu en date du 2 avril 2024 pour attribuer une subvention d'un montant de 2 147 €.

Il est proposé :

- **D'ATTRIBUER** la somme de 2 147 € à Le Moustic Club pour la réalisation de leur projet,
- **D'APPROUVER** le projet de convention joint en annexe de la présente délibération,
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires nécessaires à l'exercice budgétaire 2024,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à l'opération.

Monsieur le Maire précise que cette aide servira à financer une partie de l'hébergement et du transport, en complément des places gratuites offertes par l'éducation nationale.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOpte les propositions du rapporteur.

20. Attribution de subvention au titre du Budget Participatif – Avenir Foot Lozère

Délibération n° 20326

M. François ROBIN expose :

La Ville de Mende a lancé en cette année 2024, sa troisième édition du budget participatif sur la thématique des Jeux Olympiques et paralympiques. Cette thématique vise à inciter les citoyens mendois à proposer des projets en lien avec cet événement d'actualité. En effet, c'est un des rendez-vous les plus attendus de l'année véhiculant des valeurs importantes comme la solidarité, l'entraide et le respect. L'objectif de cette édition est de permettre à la population, dans un but d'intérêt général, de s'impliquer et proposer un projet en lien avec cette thématique.

Dans cette optique, l'Avenir Foot Lozère souhaite organiser des petits jeux olympiques composées de diverses activités en lien avec le football comme le futnet, le golf foot, le beach soccer ainsi qu'une épreuve de décathlon. Le projet serait encadré par deux personnes qualifiées détenant une licence STAPS, et il serait ouvert à tous.

Afin d'appuyer cette initiative, la Ville de Mende souhaite apporter son soutien financier à l'Avenir Foot Lozère dans le cadre du budget participatif.

En vue de formaliser cette aide à l'Avenir Foot Lozère, il convient de procéder à la passation d'une convention qui précisera l'objet, les objectifs, le montant et les engagements des parties.

Vu la délibération n° 20112 du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2023 portant mise en place de la nouvelle thématique du budget participatif pour l'année 2024,

Vu le règlement du budget participatif,

Considérant l'avis favorable du jury du Budget Participatif rendu en date du 2 avril 2024 pour attribuer une subvention d'un montant de 6 830 €.

Il est proposé :

- **D'ATTRIBUER** la somme de 6 830 € à l'Avenir Foot Lozère pour la réalisation de leur projet,
- **D'APPROUVER** le projet de convention joint en annexe de la présente délibération,
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires nécessaires à l'exercice budgétaire 2024,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à l'opération.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (Ms Vincent MARTIN et Nicolas ROUSSON ne prennent pas part au vote) ADOpte les propositions du rapporteur.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire donne la parole à M. Vincent Martin, Adjoint, pour présenter le déplacement d'enfants afin de voir le passage de la flamme Olympique à Montpellier.

M. MARTIN : « Sur l'invitation de Monsieur Delafosse, maire de Montpellier et dans le cadre de la mise en place du contrat de réciprocité que nous allons bientôt signer entre les deux villes, nous avons accompagné près de 200 personnes dont 165 enfants participer à la journée de fête du passage de la flamme olympique.

Les bus sont donc partis à 9 h direction Montpellier pour un pique-nique dans le parc de l'esplanade de la Comédie. Pour l'occasion, le musée Fabre nous a ouvert ses portes avec une visite guidée et personnalisée pour les enfants ; nous nous sommes ensuite rendus à pied aux stades d'athlétisme Phillipides pour une fin d'après-midi où nous avons assisté et participé aux spectacles et aux animations sur la pelouse et dans les gradins. Les porteurs de flamme ont effectué un tour de piste pour clôturer cette magnifique journée. Les enfants ont pris un dernier repas dans l'enceinte du Creps et ensuite repris le bus pour le retour.

Nous tenons à remercier la ville de Montpellier qui nous a particulièrement bien reçus.

Et vous témoigner du réel bonheur que nous avons ressenti en voyant les yeux émerveillés des enfants de nos écoles tout au long de la journée ».

Monsieur Martin loue cette excellente journée très bien organisée. Les enfants ont été pris en charge dès la descente du bus, par deux personnes de la ville de Montpellier. Le soleil a été au rendez-vous, ajoute-t-il. Ils ont pu profiter de la présence d'une athlète qui a participé aux JO et de plusieurs porteurs de flamme lozériens.

Monsieur le Maire tient à remercier également toutes les personnes qui se sont investies pour que cette journée soit une réussite ainsi que M. DELAFOSSE, Maire de Montpellier pour son accueil, notamment l'ouverture du Musée Fabre.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe que l'appel d'offres pour le renouvellement de la délégation de service public du transport urbain Mendois est paru ; le renouvellement du TUM aura donc lieu au 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire tient en outre à féliciter les filles du Gévaudan Club Handball qui vont monter en national 2. « Les garçons ne sont pas loin derrière. C'est très bien et je voulais les féliciter. Nous avons délibéré, en conseil communautaire dernièrement pour mettre en place une politique spécifique pour le sport féminin, et cela tombe bien que nous ayons dès cette première année ce succès avec la montée de cette équipe féminine de handball ».

Il poursuit : « Je voulais revenir également une minute sur l'accident qui a émaillé la finale des coupes départementales de football organisée par l'antenne départementale de football de la Lozère et apporter ma solidarité à la dame qui a été très, très gravement blessée, qui a été prise en charge très rapidement par le SAMU et les pompiers. Par chance, la dame a été évacuée très vite par l'hélicoptère du SAMU, mais malheureusement l'opération qu'elle a subi le lendemain, va lui laisser des séquelles importantes. C'est un accident que je qualifierais de « stupide ». C'est regrettable, car c'était une très belle journée, il y avait beaucoup de monde au stade ; la DDFL avait fait les choses comme il faut, je voulais

apporter mon soutien au Président pour la suite de cet évènement, qui a beaucoup gâché la fête en fin de soirée. Quelques blessés ont également été hospitalisés, au total il y a eu neuf blessés pris en charge aux urgences ; je remercie le personnel de l'hôpital ; une cellule psychologique a été mise en place à l'hôpital en soirée. J'étais en contact permanent avec les équipes de pompiers, avec l'hôpital et avec Madame la sous-préfète de Florac, qui était d'astreinte ce soir-là. J'apporte tout mon soutien à cette dame qui aura des séquelles graves.

Je voulais également vous dire un mot sur le travail que nous menons depuis quelques semaines sur la santé à Mende. Vous savez tous que nous allons perdre quelques médecins en septembre prochain, et donc j'ai pris un certain nombre de contacts avec le Conseil de l'Ordre, avec les professionnels qui sont sur la place, avec l'Hôpital, bien évidemment et avec la Région ; donc on travaille d'arrache pieds, on a déjà quelques avancées intéressantes.

Certains professionnels sont déjà venus me voir parce que la ville de Mende les intéresse, c'est plutôt bien pour nous, il faut pallier à la carence pour 2098 patients (selon les données de l'ARS) qui n'auront plus de médecin référent au premier octobre ; et le plus grave c'est que dans ces 2098 patients, près de 400 sont en affection de longue durée et ont donc besoin de soins et de suivi régulier. Nous sommes à l'œuvre avec la municipalité et les équipes de la ville pour trouver les meilleures solutions possibles, pour que « personne ne reste sans résolution » comme on peut le dire familièrement.

Les choses avancent bien, cela prend du temps, mais il ne faut pas désespérer et je souhaite bien pouvoir parvenir à un retour à la normale. J'ai publié sur un audit qui a été fait par le journal « Le Parisien » sur la santé dans toutes les villes, et Mende se trouve à la sixième place, c'est à souligner même si, la santé pour un Maire c'est un travail du quotidien. Tous les jours nous avons des personnes qui viennent nous voir pour telle ou telle question, c'est donc, avec l'éducation, le sujet prioritaire de la ville maintenant. L'avenir nous le dira, mais la Maison de Santé Pluriprofessionnelle nous aidera bien pour arriver à nos fins et faire que tout un chacun retrouve le médecin de référence qu'il mérite, bien évidemment, et en termes développement aussi sur les spécialistes, car concrètement, nous travaillons aussi là-dessus pour avoir un peu plus de spécialistes sur le territoire du bassin de vie de Mende ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Pour prendre connaissance de l'intégralité des débats du conseil municipal :

https://youtu.be/Acbyw30W_cM

*PV approuvé avec 29 voix pour et 4 voix contre
lors du conseil municipal du 12 Novembre 2024*

Le Maire,

#signature2#

#signature1#